

BUDGET PRIMITIF 2025

RAPPORT DE PRESENTATION Conseil communautaire du 28 janvier 2025

INTRODUCTION.....	5
I. BUDGET PRINCIPAL.....	5
A) Présentation des équilibres.....	5
II. EXPOSÉ DU BUDGET PRINCIPAL.....	7
A) La section de Fonctionnement en équilibre.....	7
1) Les recettes en baisse en raison des impacts du projet de loi de finances	7
2) Les dépenses maîtrisées	15
B) Une section d'Investissement ambitieuse	20
1) Les recettes.....	20
2) Les dépenses d'investissement dynamiques	21
III. UNE STRATÉGIE DE GESTION ACTIVE DE LA DETTE	26
A) Eléments généraux sur la dette de l'établissement.....	26
B) La structuration de la dette	27
C) Une dette non risquée.....	28
D) Stratégie de gestion de la dette pour 2025.....	29
IV. BUDGET ANNEXE DES MOBILITES	30
A) La section de Fonctionnement.....	30
1) Les recettes réelles de fonctionnement.....	30
2) Les dépenses réelles de fonctionnement.....	31
3) Synthèse de la section de fonctionnement.....	33
B) La section d'investissement	34

1) Les dépenses réelles d'investissement	34
2) Les recettes réelles d'investissement	35
3) Synthèse de la section d'investissement	35
C) Présentation des équilibres	35
V. BUDGET ANNEXE DE L'EAU	36
A) La section de Fonctionnement	36
1) Les recettes réelles de fonctionnement.....	36
2) Les dépenses réelles de fonctionnement.....	38
3) Synthèse de la section de fonctionnement en réel	40
B) La section d'Investissement	40
1) Les dépenses réelles d'investissement	40
2) Les recettes réelles d'investissement	42
3) Synthèse de la section d'investissement en réel.....	43
C) Présentation des équilibres	43
VI. BUDGET ANNEXE DES PORTS DE PLAISANCE	44
A) La section de Fonctionnement.....	44
1) Les recettes réelles de fonctionnement.....	44
2) Les dépenses réelles de fonctionnement.....	45
3) Synthèse de la section de fonctionnement.....	46
B) La section d'Investissement	47
1) Les dépenses réelles d'investissement	47
2) Les recettes réelles d'investissement	48
3) Synthèse de la section d'investissement	49
C) Présentation des équilibres	49
VII. BUDGET ANNEXE DES PARCS D'ACTIVITES ECONOMIQUES.....	50
A) La section de Fonctionnement	50
1) Les recettes réelles de fonctionnement.....	50
2) Les dépenses réelles de fonctionnement.....	51
3) Synthèse de la section de fonctionnement.....	52
B) La section d'Investissement	52
1) Les dépenses réelles d'investissement	52
2) Les recettes réelles d'investissement	53

3) Synthèse de la section d'investissement	53
C) Présentation des équilibres	53
VIII. BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	54
A) La section de Fonctionnement	54
1) Les recettes réelles de fonctionnement.....	54
2) Les dépenses réelles de fonctionnement.....	56
3) Synthèse de la section de fonctionnement en réel	57
B) La section d'investissement	57
1) Les dépenses réelles d'investissement	57
2) Les recettes réelles d'investissement	59
3) Synthèse de la section d'investissement en réel.....	60
C) Présentation des équilibres	60
IX. BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	61
A) La section de Fonctionnement	61
1) Les recettes réelles de fonctionnement.....	61
2) Les dépenses réelles de fonctionnement.....	62
3) Synthèse de la section de fonctionnement en réel	63
B) La section d'Investissement	63
C) Présentation des équilibres	64
X. BUDGET ANNEXE DE LA ZAC DE LA GARE.....	65
A) La section de Fonctionnement	65
1) Les recettes réelles de fonctionnement.....	65
2) Les dépenses réelles de fonctionnement.....	65
3) Synthèse de la section de fonctionnement.....	66
B) La section d'Investissement	66
1) Les dépenses réelles d'investissement	66
2) Les recettes réelles d'investissement	67
3) Synthèse de la section d'investissement	67
C) Présentation des équilibres	67
XI. BUDGET ANNEXE DE L'ENERGIE.....	68
A) La section de Fonctionnement.....	68
1) Les recettes réelles de fonctionnement.....	68

2) Les dépenses réelles de fonctionnement.....	70
3) Synthèse de la section de fonctionnement.....	71
B) La section d'investissement	71
1) Les dépenses réelles d'investissement	71
2) Les recettes réelles d'investissement	72
3) Synthèse de la section de fonctionnement.....	73
C) Présentation des équilibres	73

INTRODUCTION

Dans un contexte budgétaire national très contraint, avec notamment un projet de loi finances qui n'a pu être adopté par le Parlement et qui prévoyait d'impacter les budgets des collectivités, Lorient agglomération se fixe comme ambition, à travers ce budget primitif 2025, de continuer à mettre en œuvre son projet de territoire dans un esprit de rigueur et de pragmatisme.

L'attractivité économique reste plus que jamais une priorité ; elle est source de création d'emplois et de valeur ajoutée, elle procure les ressources tirées de la fiscalité économique qui permettent de financer nos politiques publiques au service des communes, des habitants et des acteurs économiques.

Le Budget présenté aujourd'hui a été construit par l'exécutif avec une grande rigueur et l'appui des directions dans la prévision de nos dépenses de fonctionnement, impactées principalement par des facteurs exogènes. Ce budget permet de garantir un niveau d'épargne nécessaire et à la réalisation des ambitions du projet de territoire, qui se caractérisent pour 2025 par :

- Un effort historique en faveur du logement, notamment pour le logement social et la rénovation thermique,
- la révolution des mobilités,
- une transition écologique très engagée de notre EPCI, à l'avant-garde au niveau national
- une politique culturelle qui s'affirme,
- une solidarité communautaire renforcée,
- un territoire toujours plus ouvert sur des coopérations extérieures,

Ce budget 2025 confirme l'ambition d'une agglomération plus que jamais engagée pour le « vivre ensemble », la capacité pour chacune et chacun de construire un projet de vie ici.

I. BUDGET PRINCIPAL

A) Présentation des équilibres

Le budget principal 2025 de Lorient Agglomération s'équilibre, pour cet exercice, en flux réel et ordre, à hauteur de 156,8 M€ pour le fonctionnement et à 93,1 M€ pour l'investissement.

En mouvements réels, ce budget peut se présenter de la façon suivante :

Budget primitif 2025 - Le Budget Principal				
	BP 2025	BP 2024	%	Valeur
Fonctionnement				
Recettes réelles de fonctionnement	147 743 400 €	147 922 459 €	-0,12%	179 059 €
Dépenses réelles de fonctionnement	135 862 500 €	132 867 547 €	2,25%	2 994 953 €
dont frais financiers hors flux croisés	3 553 000 €	3 082 000 €	15,28%	471 000 €
Epargne de Gestion (DRF-RRF+FF)	15 433 900 €	18 136 912 €	-14,90%	2 703 012 €
Epargne Brute	11 880 900 €	15 054 912 €	-21,08%	3 174 012 €
Tx épargne brute	8,04%	10,18%		
Remboursement de capital (hors flux croisés)	11 651 852 €	10 328 258 €	12,82%	1 323 594 €
Epargne nette - Données BP 2025	229 048 €	4 726 654 €	-95,15%	4 497 606 €
Investissement				
Recettes réelles d'investissement	70 267 100 €	60 150 887 €	16,82%	10 116 213 €
dt emprunt d'équilibre	52 248 000 €	39 978 127 €	30,69%	12 269 873 €
Dépenses réelles d'investissement	82 148 000 €	75 205 799 €	9,23%	6 942 201 €
En cours de la dette* / RRF	66%	61%		
Capacité de désendettement (En cours dette*/ CAF)	8,27	6,01		
*hors emprunt fin d'année 2024				

Les niveaux d'épargne se dégradent de BP à BP en raison de trois facteurs principaux. Tout d'abord, les recettes réelles de fonctionnement diminuent de 0.18 M€, en intégrant les données du potentiel PLF 2025, tandis que les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 3 M€. Ces évolutions ont un impact direct sur l'épargne brute et le taux d'épargne, qui passe de 10,18 % au BP 2024 à 8,04 % au BP 2025. De plus, la mobilisation de l'emprunt en 2024 contribue également à une dégradation de l'épargne nette, qui devient particulièrement faible, atteignant seulement 229 k€ contre 4,7 M€ au BP 2024.

II. EXPOSÉ DU BUDGET PRINCIPAL

A) La section de Fonctionnement en équilibre

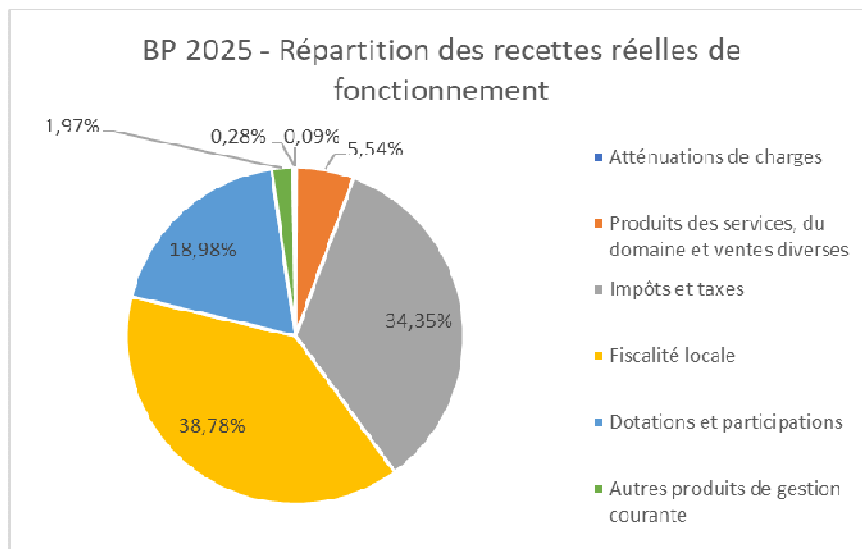
1) Les recettes en baisse en raison des impacts du projet de loi de finances

Projet de Loi de Finances pour 2025 :

Dans le contexte d'incertitudes liées à la motion de censure du 4 décembre 2024, les prévisions de fiscalité et de dotations reposent sur des éléments qui figuraient dans le PLF 2025 tel qu'arrêté avant la motion de censure, notamment s'agissant de l'évolution de la DGF et du gel des fractions de TVA.

Les recettes réelles de fonctionnement proposées au BP 2025 s'élèvent à 147,7 M€ contre 147,9 M€ soit une baisse de 0,18M€.

La ventilation de ces recettes peut être répartie en quatre principaux postes, par chapitre comptable : la fiscalité locale (THRS, TFB, TASCOM, TEOM, etc...) pour 38,78%, les impôts et taxes (Fractions de TVA, SPIC, AC) pour 34,35%, les dotations et participations pour 18,98% et les produits des services, du domaine et ventes diverses pour 5,54%.



a) Les dotations, participations et compensations.

Les dotations et participations (chapitre 74) s'élèvent au BP 2025 à **28 M€** contre 28,2 M€ au BP 2024 soit une baisse de 0,2M€.

La Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) est estimée au BP 2025 à **14,9 M€** contre 15,1 M€ notifiés en 2024 (- 0,2 M€).

S'agissant du produit de **la dotation d'intercommunalité**, première composante de la DGF, il est prévu en légère hausse en 2025 à hauteur de 4,955 M€ M€ contre 4,85 M€ en 2024 (+ 105 k€). Ceci sous l'effet conjugué de la garantie, dont bénéficie Lorient Agglomération du fait d'un coefficient d'intégration fiscale supérieur à 35 % (40,38 % en 2024), et de la hausse projetée d'habitants en 2025.

La dotation de compensation, deuxième composante de la DGF, fait partie des variables d'ajustement, elle est prévue en diminution au BP 2025 : 9,94 M€ contre 10,25 M€ notifiés en 2024 (- 308 k€).

Les **compensations fiscales** se chiffrent à plus de 5,6 M€, dont 5,57 M€ pour les compensations économiques et 0,07 M€ pour les compensations « ménages » (compensations de foncier bâti et de foncier non bâti).

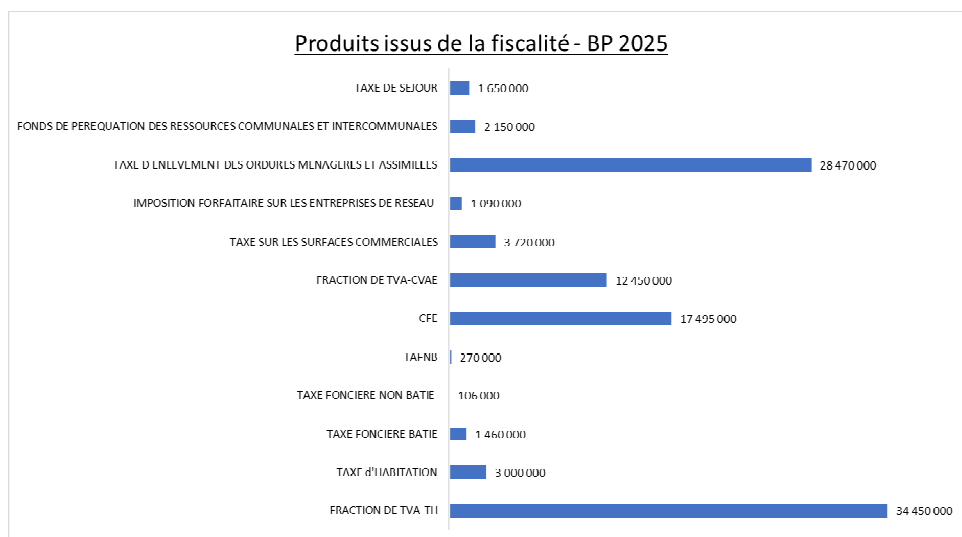
b) Les produits issus de la fiscalité.

Les produits globaux de fiscalité s'élèvent à **108 M€**.

Après une vue globale des produits issus de la fiscalité, la présentation s'effectuera en deux temps, d'abord sur la fiscalité des entreprises puis celle des ménages.

Vue globale des produits issus de la fiscalité locale (hors attribution de compensation) :

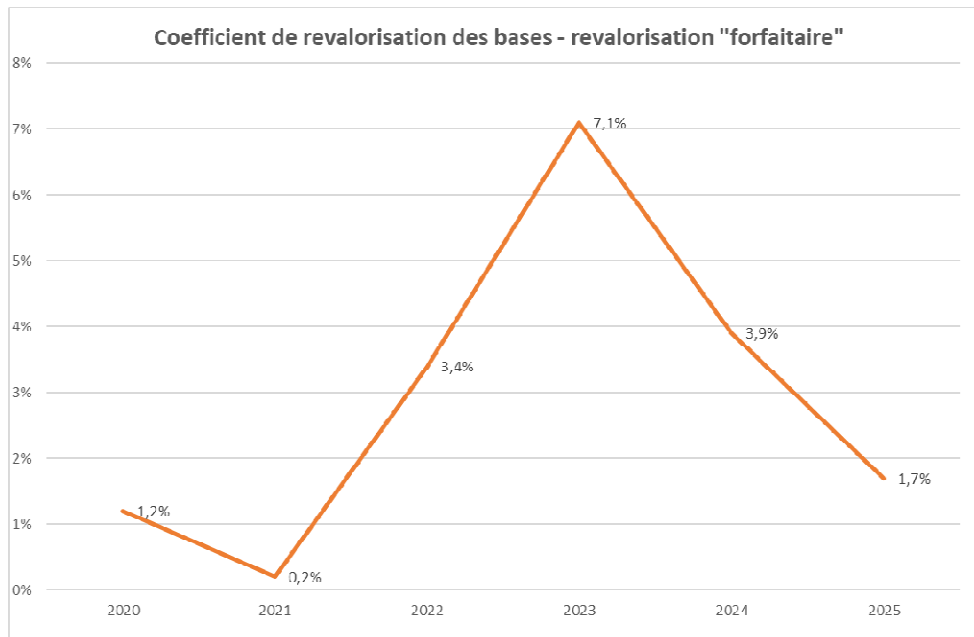
Taxes	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
FRACTION DE TVA-TH		31 650 000 €	34 500 000 €	36 030 000 €	34 450 000 €
TAXE d'HABITATION	32 929 000 €	2 550 000 €	2 750 000 €	2 755 000 €	3 000 000 €
TAXE FONCIERE BATIE	1 275 000 €	1 275 000 €	1 350 000 €	1 413 000 €	1 460 000 €
TAXE FONCIERE NON BATIE	91 000 €	94 000 €	100 000 €	104 000 €	106 000 €
TAFNB	235 000 €	242 000 €	255 000 €	265 000 €	270 000 €
CFE	18 280 000 €	15 550 000 €	16 100 000 €	17 105 000 €	17 495 000 €
CVAE	10 175 000 €	10 500 000 €			
FRACTION DE TVA-CVAE			11 500 000 €	12 880 000 €	12 450 000 €
TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	3 442 000 €	3 515 000 €	3 400 000 €	3 975 000 €	3 720 000 €
IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RESEAU	884 000 €	905 000 €	950 000 €	1 025 000 €	1 090 000 €
TAXE D ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILEES	23 850 000 €	24 985 000 €	26 645 000 €	27 674 000 €	28 470 000 €
FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES	2 315 000 €	2 415 000 €	2 430 000 €	2 320 000 €	2 150 000 €
TAXE DE SEJOUR	700 000 €	850 000 €	1 150 000 €	1 550 000 €	1 650 000 €
AUTRES FISCALITES REVERSEES ENTRE COLLECTIVITES LOCALES	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	94 176 000 €	94 531 000 €	101 130 000 €	107 096 000 €	106 311 000 €



Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives relève d'un calcul. Il correspond au glissement annuel de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) constaté au mois de novembre précédent (pour 2025 : novembre 2024/novembre 2023). Il se calcule comme suit :

$$\text{Coefficient} = 1 + \left[\frac{(\text{IPC de novembre N-1} - \text{IPC de novembre N-2})}{\text{IPC de novembre N-2}} \right]$$

En 2025, les bases fiscales de la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties, de la taxe additionnelle sur le foncier non bâti, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, de taxe d'enlèvement des ordures ménagères et d'une partie de la cotisation foncière des entreprises augmenteront de 1,7 % au titre de la revalorisation forfaitaire.



Cette méthode d'actualisation des bases ne concerne pas les « autres locaux professionnels » qui évoluent selon un coefficient départemental basé sur l'évolution annuelle moyenne des loyers des trois années précédentes (+ 1 % en 2024).

La fiscalité des ménages

La taxe d'habitation (TH) est totalement supprimée pour les résidences principales.

En compensation, l'EPCI perçoit une fraction de TVA. Pour Lorient Agglomération, ce produit est estimé à **34,45 M€** au BP 2025, identique à la notification révisée 2024. Ce produit est basé sur l'hypothèse, figurant dans le PLF 2025 d'avant censure du 4 décembre 2024, du gel des fractions de TVA en 2025 à leur niveau de 2024. A noter, les montants de fractions de TVA 2024 ont été revus à la baisse à l'automne 2024 suite à l'abaissement de la prévision de TVA nationale. Pour Lorient Agglomération, cela a représenté une baisse de - 1,5 M€ pour la fraction de TVA-TH par rapport aux inscriptions du BP 2024.

La TH sur les résidences secondaires (THRS) demeure. Son produit est évalué à **3 M€** pour 2025, en hausse de 245 k€ par rapport au BP 2024. Le taux de THRS est inchangé à **9,14 %**.

La taxe sur le Foncier Bâti (FB) est évaluée à **1,46 M€** pour 2025.

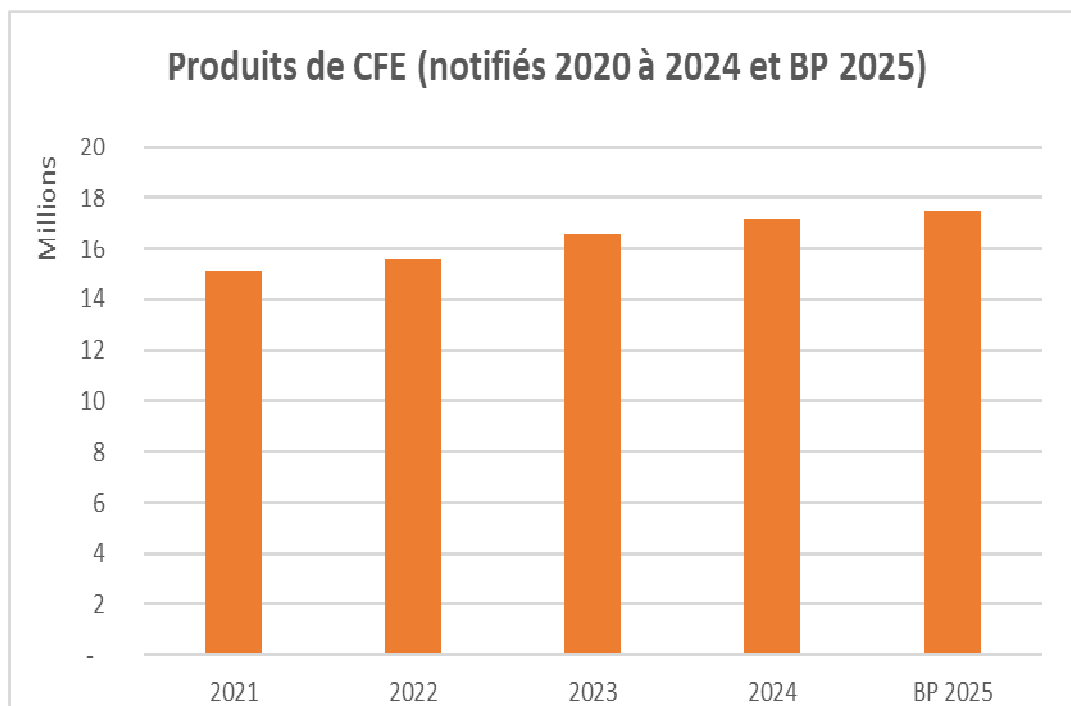
Suite à la fusion du 1^{er} janvier 2014, le taux d'imposition de foncier bâti est dans un processus de convergence jusqu'en 2026. Cette logique de convergence entraîne la coexistence de deux taux sur le territoire. En 2024, ils sont de 0,492 % pour les 19 communes de l'ex-Lorient Agglomération et de 0,413 % pour les 6 communes de l'ex-Communauté de Communes de Plouay du Scorff au Blavet. Pour 2025, les taux devraient être respectivement de 0,489 % et de 0,45 %, le taux moyen de FB reste stable à 0,488 %.

La Taxe sur le Foncier non Bâti (FNB) est estimée à **106 k€** en 2025.

Le taux d'imposition du FNB est lui aussi en convergence jusqu'en 2026, avec des taux 2024 de 3,27 % pour les 19 communes de l'ex-Lorient Agglomération et de 3 % pour les 6 communes de l'ex-Communauté de Communes de Plouay du Scorff au Blavet. Pour 2025, les taux devraient être respectivement de 3,22 % et de 3,08 %, Le taux moyen de FNB, issu des taux constatés dans les deux EPCI avant fusion, est stable à 3,18 %.

La fiscalité des entreprises

La Cotisation foncière des entreprises (CFE) est évaluée à **17,495 M€** au BP 2025.



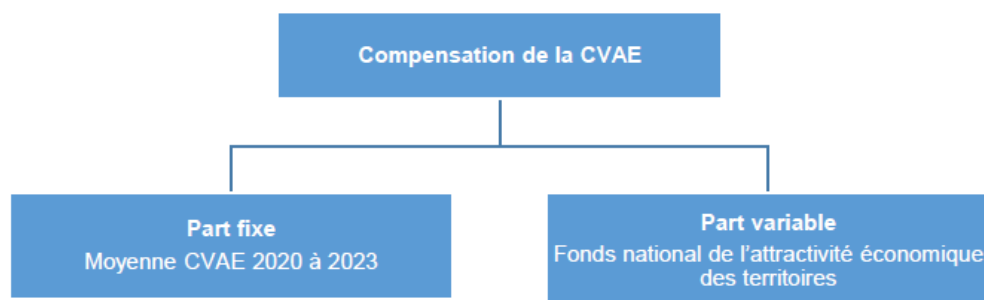
Le taux moyen d'imposition à la CFE est de 24,71 %. Le dispositif de convergence initié suite à la fusion du 1^{er} janvier 2014 avec la communauté de communes de Plouay aboutira en 2025, année où un taux unique s'appliquera sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

La CFE est due par les sociétés et les particuliers qui exercent de manière habituelle une activité professionnelle non salariée. L'assujettissement à la CFE peut se faire sur le dispositif dit de « base minimum » lorsque la valeur locative des locaux occupés est faible. Le montant des bases minimums est fixé par délibération de l'EPCI par tranches du chiffre d'affaires ou des recettes hors taxes de l'entreprise, et revalorisé chaque année selon le taux prévisionnel, associé au projet de loi de finances de l'année, d'évolution des prix à la consommation des ménages, hors tabac. En 2024, les bases minimums étaient les suivantes :

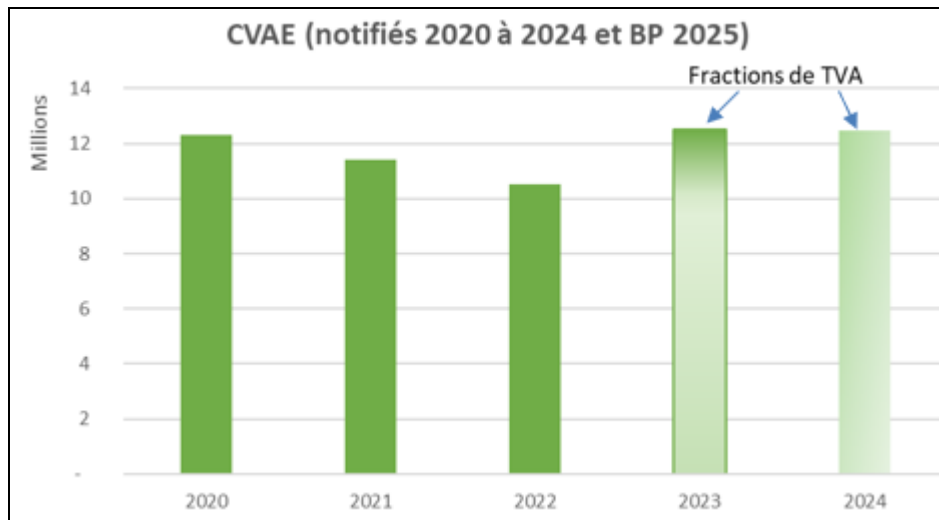
	CA < 10 000€	CA > 10 000 et <= 32 600€	CA > 32 600 et <= 100 000€	CA >100 000 et <= 250 000 €	CA > 250 000 et <= 500 000€	CA > 500 000 €
Bases minimums Lorient Agglomération	574 €	1 147 €	2 411 €	2 411 €	2 411 €	2 411 €

Depuis 2019, les très petits chiffres d'affaires (< 5 k€) sont exonérés de CFE. En 2024, 5 209 établissements sont concernés sur le territoire de Lorient Agglomération. S'agissant d'une exonération de droit (décidée par la loi, au plan national), elle fait l'objet d'une compensation de la part de l'Etat (690 k€ en 2024).

En compensation de la suppression de la CVAE, les collectivités ont bénéficié d'une fraction de TVA dès 2023. Pour le bloc communal, cette fraction est divisée en deux parts : une part fixe correspondant à la moyenne 2020-2023 de CVAE perçue, et une part variable, affectée aux communes et EPCI via le Fonds National de l'Attractivité Economique des Territoires (FNAET). L'enveloppe de cette seconde part correspond à la dynamique, si elle est positive, de la TVA au niveau national, elle est répartie en tenant compte du dynamisme de chaque territoire.



Pour 2025, 12,45 M€ sont inscrits au titre de cette recette, dont 12,05 au titre de la part fixe.



A noter, à compter de 2025, les modalités de répartition du FNAET sont modifiées et basées sur de nouveaux critères. D'une ventilation assise sur la CVAE collectée dans les territoires, le fonds sera réparti, à compter de 2025, au prorata des bases de CFE (pour 1/3) et des effectifs (pour 2/3).



c) Les autres produits

Au BP 2025, les recettes des produits des services du domaine et de ventes diverses (chapitre 70) sont prévues à hauteur de 8,18 M€ contre 7,92 M€ au BP 2024, soit une augmentation de 0,26 K€. Elles comprennent principalement :

- La vente de marchandises (produits des collectes sélectives principalement), pour 2,28 M€
- La redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères, et la redevance spéciale d'enlèvement des déchets industriels, pour 1,31 M€
- Le remboursement de frais par les budgets annexes pour 2,39 M€
- Les recettes liées à la mise à disposition de personnel au profit des communes (prestations de services réalisées pour leur compte), pour 1,58 M€

Les autres produits de gestion courantes (chapitre 75) sont estimés en BP 2025 à 2,92 M€, soit une augmentation de 0,58 M€ par rapport au BP 2024 (2,34 M€). Ces produits sont principalement composés pour 1,48 M€ de revenus des immeubles et 0,62 M€ de redevances versées par les concessionnaires ou fermiers.

Les produits financiers prévus à 0,42 M€ au BP 2025 contre 0,60 M€ au BP 2024 sont en baisse de 0,18 M€. Elles correspondent aux régularisations d'écritures entre le budget principal et les budgets annexes.

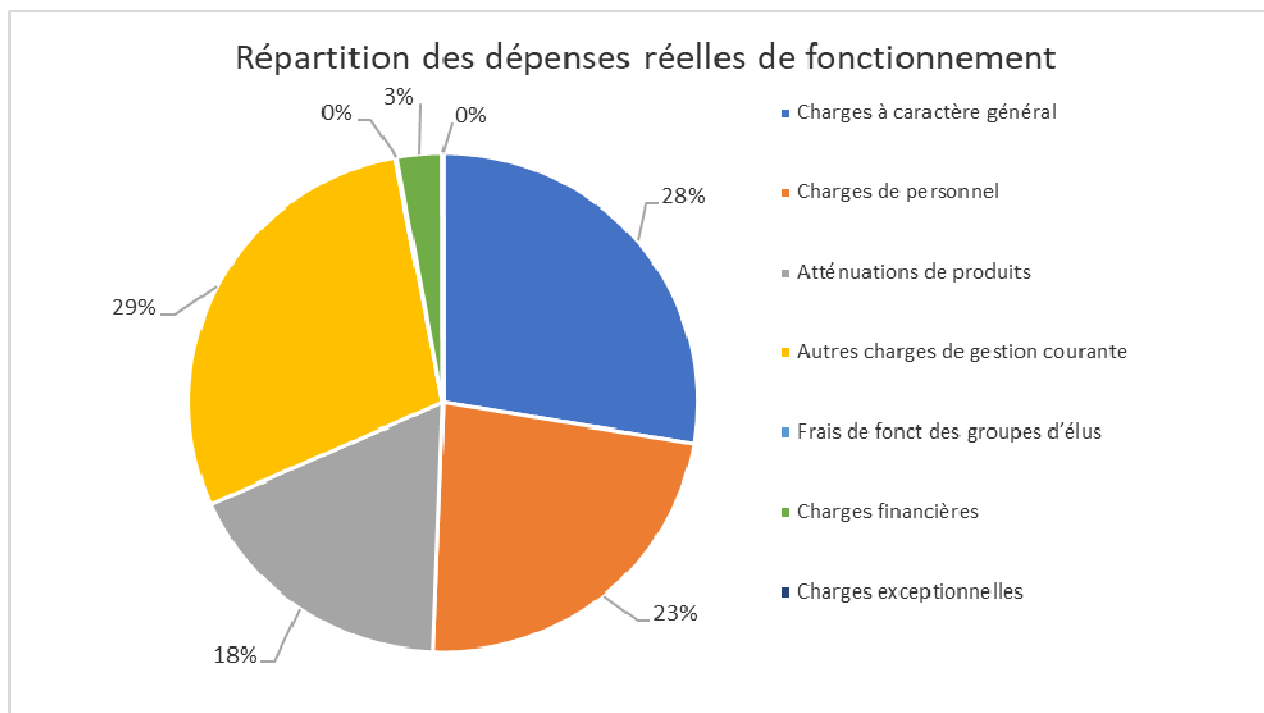
Les produits exceptionnels avec aucun crédit inscrit en 2024, s'élèvent pour 2025 à 3 K€.

2) Les dépenses maîtrisées

Les dépenses réelles de fonctionnement proposées au BP 2025 s'élèvent à **135,86 M€** contre 132,87 M€ au BP 2024, soit une augmentation de 2.25%.

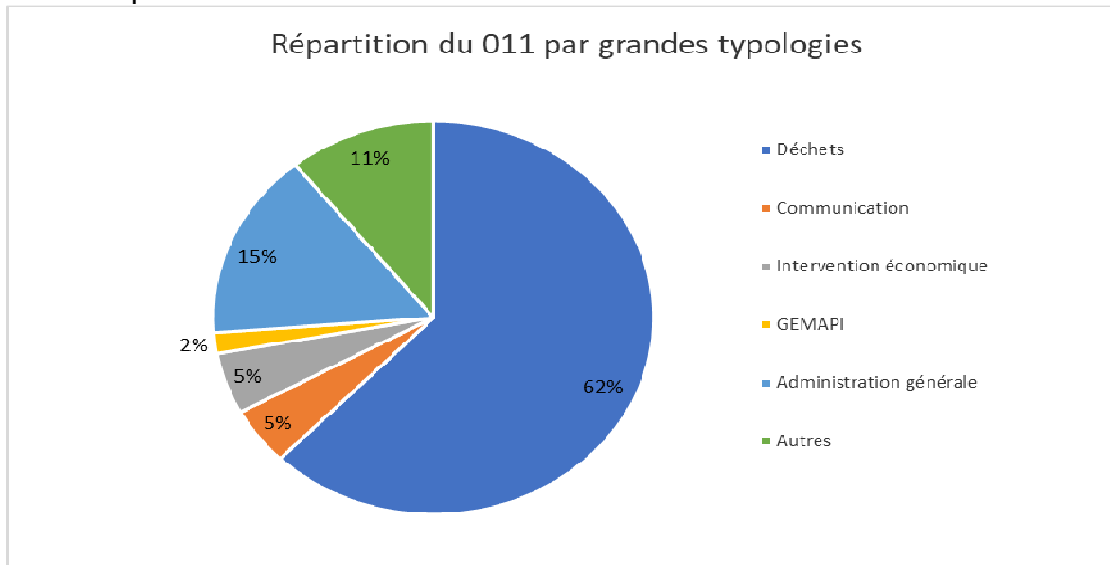
Le budget 2025 présente une stabilité du chapitre des subventions et contributions, qui représente 29% des dépenses totales, pour un montant de 38,91 M€. Les dépenses à caractère général, représentant également une part importante du budget (28%), enregistrent une hausse de 4,45 % pour atteindre 37,59 M€. Cette progression résulte principalement de l'augmentation des assurances et des coûts liés au dévoiement de certains déchets, partiellement compensée par le transfert de certaines charges de fonctionnement de la GEMAPI vers des dépenses d'investissement.

La masse salariale, qui constitue 23 % des dépenses, progresse de 3,29%, pour un total de 31,22 M€. Les dépenses d'atténuation de produit, représentant 18% du budget, augmentent légèrement de 0,42%, atteignant 24,02 M€. Par ailleurs, les frais financiers, qui correspondent à 3% des dépenses totales, enregistrent une hausse notable de 5,59%, pour un montant de 3,95 M€. Enfin, les frais de fonctionnement des élus demeurent stables à 150 k€.

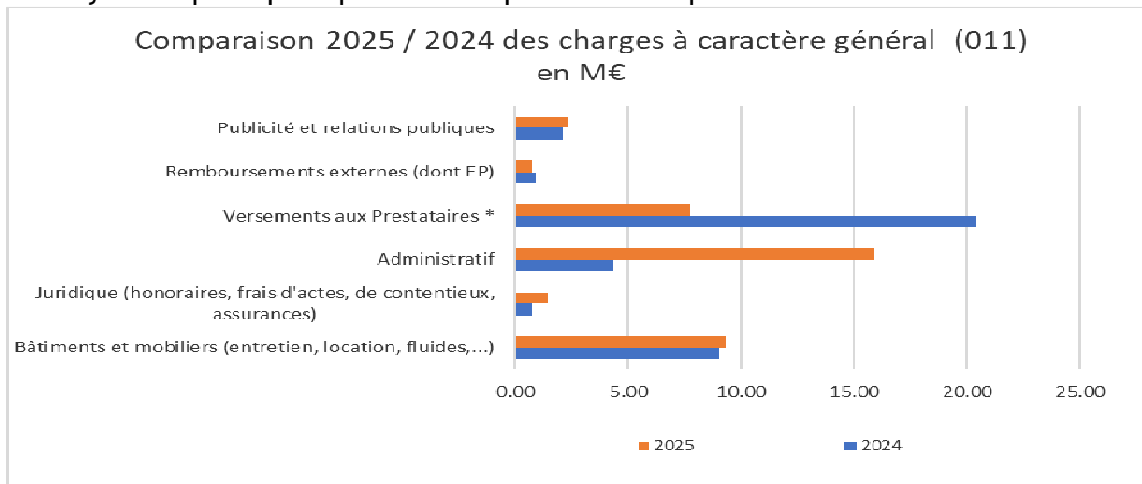


Les charges à caractère général - 011

Au BP 2025, ce chapitre s'élève à **37,59 M€** (contre 35,91 M€ au BP 2024) soit une augmentation de 1,68 M€. Les dépenses se répartissent par grande typologie comme suit, 62% de ces dépenses concernent les déchets.



L'analyse des principaux postes de dépenses du chapitre 011 :



Les versements aux prestataires, représentant 23 % de ce chapitre, s'élèvent à 8,52 M€ pour l'exercice 2025, contre 21,46 M€ inscrits au BP 2024. Cette diminution résulte d'un redéploiement de certaines dépenses vers d'autres postes, en particulier le poste « administratif ».

- Administratif : progresse significativement (+11.8M€), en raison notamment de l'augmentation des « autres frais divers » passant de 930 K€ en 2024 à 12,74 M€ en 2025 et des dépenses liées aux « publications et insertions », qui croissent de 0,73 M€ au BP 2024 à 2,20 M€ en 2025, en raison des modifications d'imputations évoquées au point précédent. Par ailleurs, il est important de noter que certaines dépenses liées à la GEMAPI, d'un montant de 900 K€, ont été transférées en investissement.

Fluides : les dépenses liées aux fluides représentent 5 % de ce chapitre, avec un montant de 2,04 M€ en 2025, légèrement en baisse par rapport aux 2,20 M€ prévus au BP 2024.

- Impôts et taxes : ces dépenses sont en légère augmentation de +211 K€, atteignant 2,394 M€ en 2025 contre 2,183 M€ au BP 2024. Elles constituent 6 % du chapitre 011.
- Locations : ce poste représente 4 % du chapitre, avec des dépenses prévues à 1,63 M€ en 2025, contre 1,50 M€ au BP 2024.
- Études et recherches : le montant alloué pour ce poste reste quasiment stable, à hauteur de 1,28 M€ en 2025 contre 1,27 M€ au BP 2024.
- Juridique : une augmentation notable de ce poste est observée, avec un budget de 1,27 M€ en 2025 contre 0,58 M€ au BP 2024, cela s'explique par une augmentation des assurances.
- Autres postes : le reste du chapitre est réparti entre les honoraires, les fournitures, et les frais d'affranchissement.

Masse salariale - chapitre 012

Le montant prévisionnel de la masse salariale 2025 est de 31,2 M€, soit une augmentation de 3,41 % par rapport au BP 2024, soit 1,02 M€.

A effectif constant, le budget prévisionnel de la masse salariale prend en compte :

- Les impacts des évolutions législatives et règlementaires en matière de charges patronales URSSAF, CNRACL
- La mise en application d'un contrat groupe en matière de santé et prévoyance et le maintien de mesures d'incitation en faveur de l'usage des mobilités douces par les agents
- La revalorisation du régime indemnitaire de certains agents appartenant à la catégorie C et le maintien d'un effort conséquent sur les prestations sociales proposées aux agents afin de contribuer au maintien du pouvoir d'achat
- Un engagement renforcé pour accueillir des jeunes dans le cadre de l'apprentissage, de stages rémunérés et de services civiques.

L'année 2025 sera marquée par des évolutions législatives et réglementaires qui impacteront les dépenses de personnel :

Intitulé	Effet	Coût 2025
Augmentation des charges patronales URSSAF	01/01/2025	117 500,00 €
Augmentation des charges patronales CNRACL (4 points)	01/01/2025	485 882,19 €

Les dépenses de personnel contribuant au maintien du pouvoir d'achat des agents représentent en 2025 : 520 K€.

Actions sociales 2025	
Forfait mobilités durables	32 600,00 €
Participation employeur aux frais de transport public	37 461,30 €
Participation employeur à la protection sociale complémentaire volet prévoyance	93 877,87 €
Participation employeur à la protection sociale complémentaire volet Santé	72 000,00 €
Revalorisation du régime indemnitaire	137 000,00 €
Prestations familiales diverses dont allocation enfant handicapé	20 854,00 €
CNAS	130 000,00 €
Total	520 793,17 €

L'enveloppe de 133K€ dédiée aux apprentis et aux étudiants stagiaires est en augmentation dans le BP 2025 afin de maintenir une politique dynamique en faveur des jeunes.

Coût des dépenses des Apprentis et des étudiants stagiaires	
Compte Administratif	Montant
CA 2023	124 797,74 €
CA 2024	130 849,13 €
BP 2025	133 000,00 €

Une participation aux frais de restauration collective s'élève en 2025 à 8 K€.

Enfin, les dépenses 2025 inscrites au budget primitif prennent en compte les facteurs endogènes d'évolution de la masse salariale liés pour l'essentiel aux :

- GVT (glissement vieillesse technicité prévu pour les avancements de grade et de promotion interne et pour les avancements d'échelon : 140 k€
- Effet année pleine des recrutements effectués ou lancés en 2024 : 221 k€
- L'effort de maîtrise de la masse salariale sera réalisé sur la base de plusieurs leviers
 - Une attention particulière sera portée sur la politique de repositionnement des agents dépourvus de poste suite à des incapacités physiques temporaires ou définitives et sur

la politique de transition professionnelle pour accompagner au mieux les agents dans leur parcours professionnel

- La poursuite du dialogue de gestion avec les services recruteurs d'emplois non permanents afin de maîtriser les dépenses de personnel et encadrer le recours aux emplois précaires.

Les dépenses « d'atténuation de produits » - Chapitre 014

Ces dépenses sont estimées à 24,02 M€ au BP 2025 contre 23,92 M€ en 2024.

La contribution au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) est gelée à 9,165 M€ depuis 2014.

La mise en œuvre du pacte financier et fiscal porte les attributions de compensation à verser aux communes membres de Lorient Agglomération à un niveau identique à 2024, 12.255 M€ et la dotation de solidarité communautaire est inscrite à hauteur de 2,4 M€ contre 2.3 M€ en 2024 soit une augmentation de 100 K€ en faveur des communes.

Les autres charges de gestion courant - chapitre 65

Les subventions et contributions s'élèvent à 38,91 M€ au BP 2025, contre 38,90 M€ en 2024, soit une légère augmentation de 10 K€. Elles regroupent les dépenses liées au financement du SDIS, les dotations, les participations statutaires (syndicats mixtes, cotisations, adhésions), les subventions versées aux tiers ainsi que les subventions d'équilibre allouées aux budgets annexes. Elles se décomposent de la manière suivante :

- Contribution au SDIS : cette contribution progresse à 10,14 M€ au BP 2025, contre 9,98 M€ en 2024, soit une hausse de +1,58 %.
- Subventions aux principaux partenaires, elles se répartissent comme suit :
 - SELLOR Muséo : 2,10 M€
 - AUDELOR : 1,94 M€
 - Lorient Bretagne Sud Tourisme (Office de tourisme) : 1,43 M€
 - SELLOR Centre Nautique de Kerguelen : 1,41 M€
 - Mission Locale : 683 K€
 - MAPL : 721 K€
 - Lorient Grand Large : 250 K€
 - K Challenge : 480 K€
 - Agence Locale de l'Énergie (ALOEN) : 230 K€
 - SEGEPEX - Parc des Expositions : 250 K€
 - Loisirs Sportifs Scorff Patinoire : 194 K€
- Par ailleurs, 705 K€ sont consacrés au projet Handicap Innovation et Territoire (HIT).
- Subventions d'équilibre aux budgets annexes :

- Transport urbain : 10,5 M€ (contre 11,1 M€ du BP 2024).
- Ports de plaisance : 1,5 M€ (contre 2,1 M€ en 2024).

Les frais de fonctionnement des groupes d'élus

Les frais de fonctionnement des groupes d'élus sont stables à 150 K€.

Les charges financières - chapitre 66

Au BP 2025, les intérêts de dette de long terme et de financement de court terme (ligne de trésorerie) sont prévus à 3,95 M€, soit une augmentation de 221 K€ par rapport au BP 2024.

L'augmentation des frais financiers prévus pour 2025 s'expliquent par :

- Un recours à l'emprunt plus important pour l'emprunt de fin d'année (15M€) ;
- Des tirages prévisionnels plus importants sur la ligne de trésorerie par rapports aux prévisions faites au BP 2024. En effet, les estimations de frais financiers relatifs à l'utilisation de la ligne de trésorerie au cours de l'année 2025 ont été réalisées sur la base de l'utilisation réelle de la ligne en 2024.

B) Une section d'Investissement ambitieuse

1) Les recettes

Les recettes réelles d'investissement t à 70.27 M€. Les recettes réelles hors emprunt sont en baisse et s'affichent à 18,02 M€ au BP 2025 (contre 20,17 M€ au BP 2024, -11 %). Elles comprennent :

- Les recettes provenant du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée attendues pour 2.60 M€ (en baisse par rapport au BP 2024 conformément aux dispositions du PLF non voté à ce jour) ;
- Les subventions évaluées à 6,55 M€ (+ 11,7% par rapport au BP 2024), dont 1,08 M€ au titre des attributions de compensation d'investissement. Pour mémoire au BP 2024, les subventions s'élevaient à 5,86 M€ dont 1,08 M€ au titre des attributions de compensation d'investissement.

Hors attributions de compensation, les programmes d'investissement subventionnés sont les suivants :

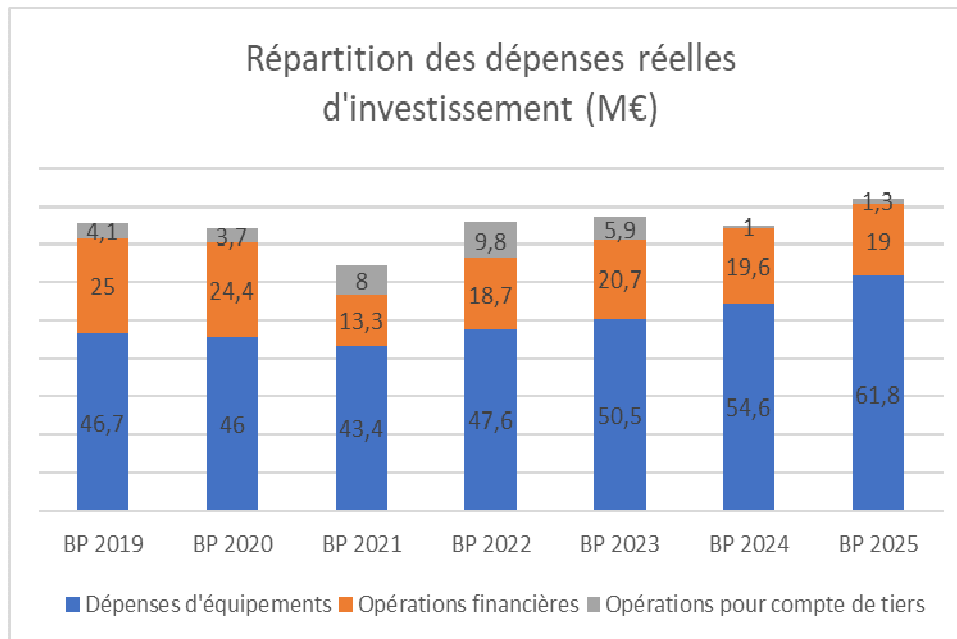
Programme d'investissement (Libellé)	Programme d'investissement subventionné (hors AC)
BSM - CITE DE LA VOILE ERIC TABARLY	75 000,00 €
CENTRE ACCUEIL GENS DU VOYAGE LORIENT	37 500,00 €
COLLECTE SELECTIVE	100 000,00 €
DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE	800 000,00 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	120 000,00 €
ENERGIES RENOUVELABLES	50 000,00 €
ETUDES D'AMENAGEMENT ET D'ENVIRONNEMENT	1 360 000,00 €
HARAS	1 467 097,00 €
LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX	345 000,00 €
PAYSAGES ET PATRIMOINES MARITIMES DU TERRITOIRE	25 000,00 €
PROJET CELTIC	492 050,00 €
PROJET HANDICAP INNOVATION TERRITOIRE	140 068,00 €
RESERVES FONCIERES PLH	450 000,00 €
Total général	5 461 715,00 €

- Les cessions d'immobilisations pour 4,1 M€ dont 3,63 M€ par la vente du Hangar H2 « Le Glorieux » et 0,46 M€ pour Halioparc (BP 2024 cessions d'immobilisation à 3,63 M€) ;
- Les immobilisations financières (perception de remboursement d'avances remboursables ou de flux croisés de dette avec les budgets annexes) pour 3,79 M€, soit une réduction de 1,6 M€ par rapport au BP 2024.
- Les opérations pour compte de tiers pour lesquelles sont prévues 0,98 M€ de recettes au BP 2025, soit une prévision stable par rapport à 2024.

2) Les dépenses d'investissement dynamiques

Les dépenses totales d'investissement sont en augmentation passant de 79,26 M€ au BP 2024, à 93,108 M€ au BP 2025 dont 82,15 M€ de dépenses réelles, soit une hausse de 9%.

Sur les sept derniers exercices la part de chaque grand poste des dépenses d'investissement est stable, sauf les opérations pour compte de tiers en baisse qui s'explique par l'opération STEP de Keroman :



Dépenses d'investissement en M€				
	BP 2024		BP 2025	
Dépenses d'équipement :	54,6M€		66%	61,82M€
Immobilisations incorporelles	4,41	5%		3,8
Subventions d'investissement versées	15,38	23%		18,01
Immobilisations corporelles	11,31	17%		5,97
Immobilisations en cours	23,5	20%		34,04
Dépenses financières :	19,57M€		27%	19,03M€
Rbt Emprunts et dettes assimilées	15,26	20%		15,41
Participations, créances	4,21	6%		3,62
Autres immobilisations financières	0,1	0%		0
Dépenses imprévues	0	1%		0
Opérations pour compte de tiers	1,03M€		8%	1,33M€
TOTAL	75,2M€			82,2M€

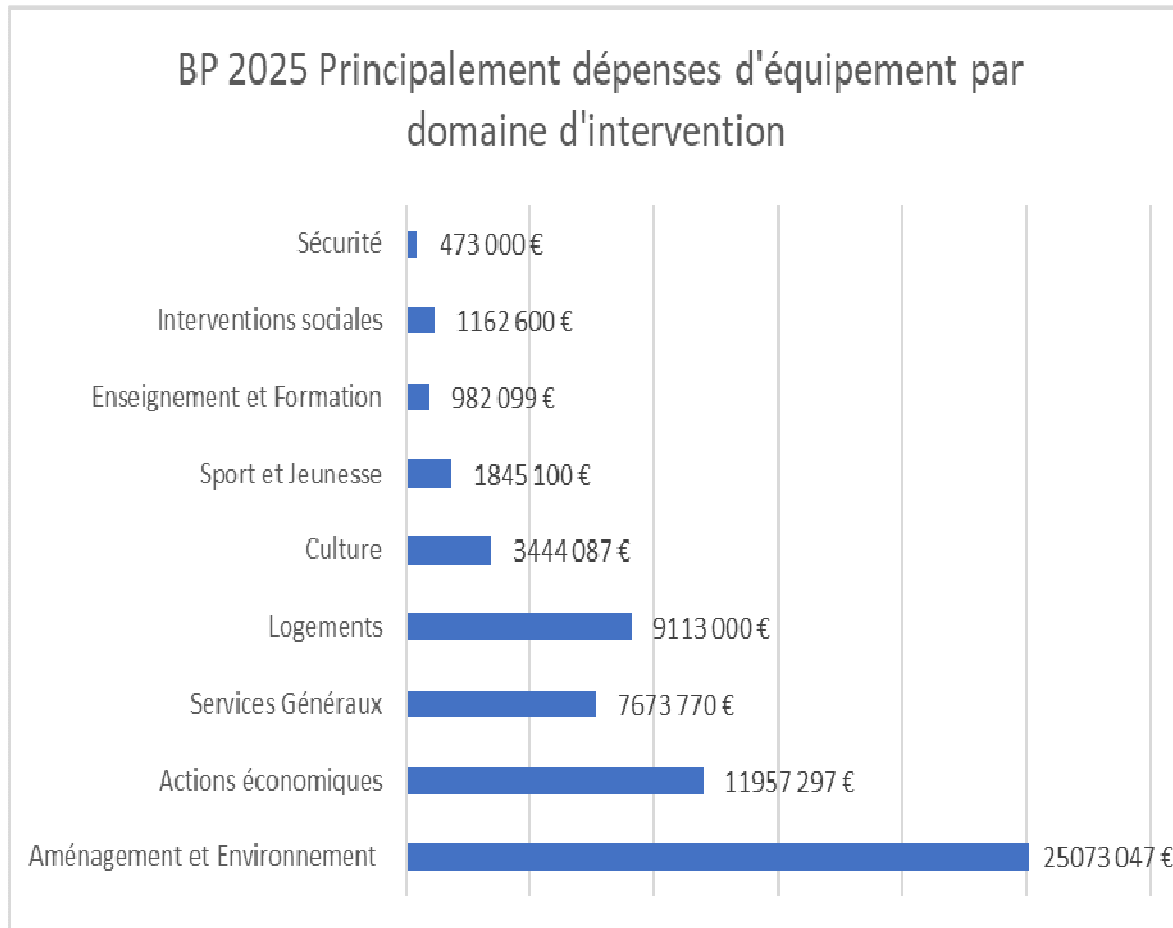
Au BP 2025, les participations s'élèvent à 3,62 M€, elles sont constituées de :

- 2,5 M€ de participation à Morbihan Habitat
- 224 K€ de participation à la SPL Bois Energie Renouvelable
- 500 K€ de participation à la SEM Lorient Keroman
- 400 K€ de participation à l'Organisme de Foncier Solidaire

De leur côté, les opérations pour compte de tiers s'élèvent à 1,3 M€, elles portent sur :

- La STEP du port de pêche pour 120 K€
- GEMAPI pour 1,21 M€

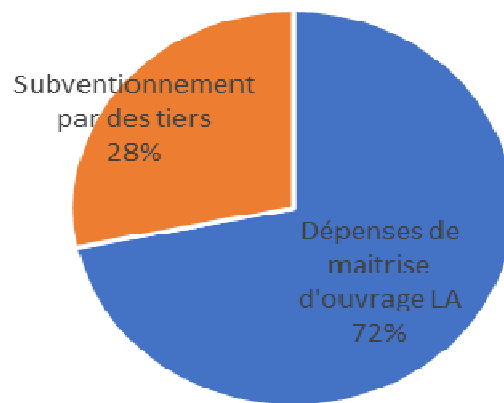
En 2025, les dépenses d'équipement sont de 61,79 M€, contre 54,6 M€ au BP 2024, soit une augmentation de 13%. Elles sont composées des principaux projets suivants :



Le BP 2025 prévoit que les dépenses d'équipement soit exécutées :

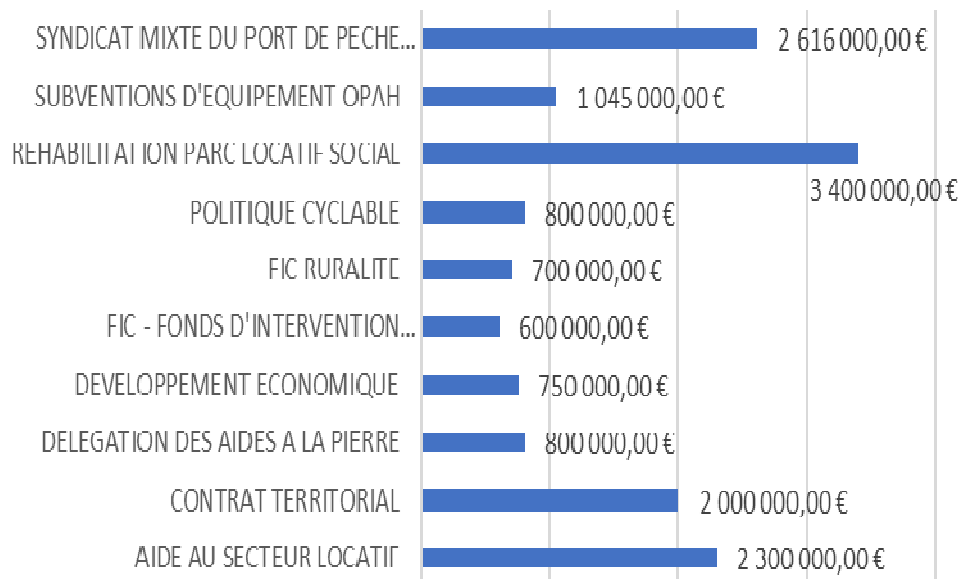
- Sous maîtrise d'ouvrage directe de Lorient Agglomération pour 49,773M€, contre 39,219M€ au BP 2024
- Subventionnement à des tiers pour 18,015 M€, contre 15,383 M€ au BP 2024

BP 2024 - Répartition des dépenses d'équipement

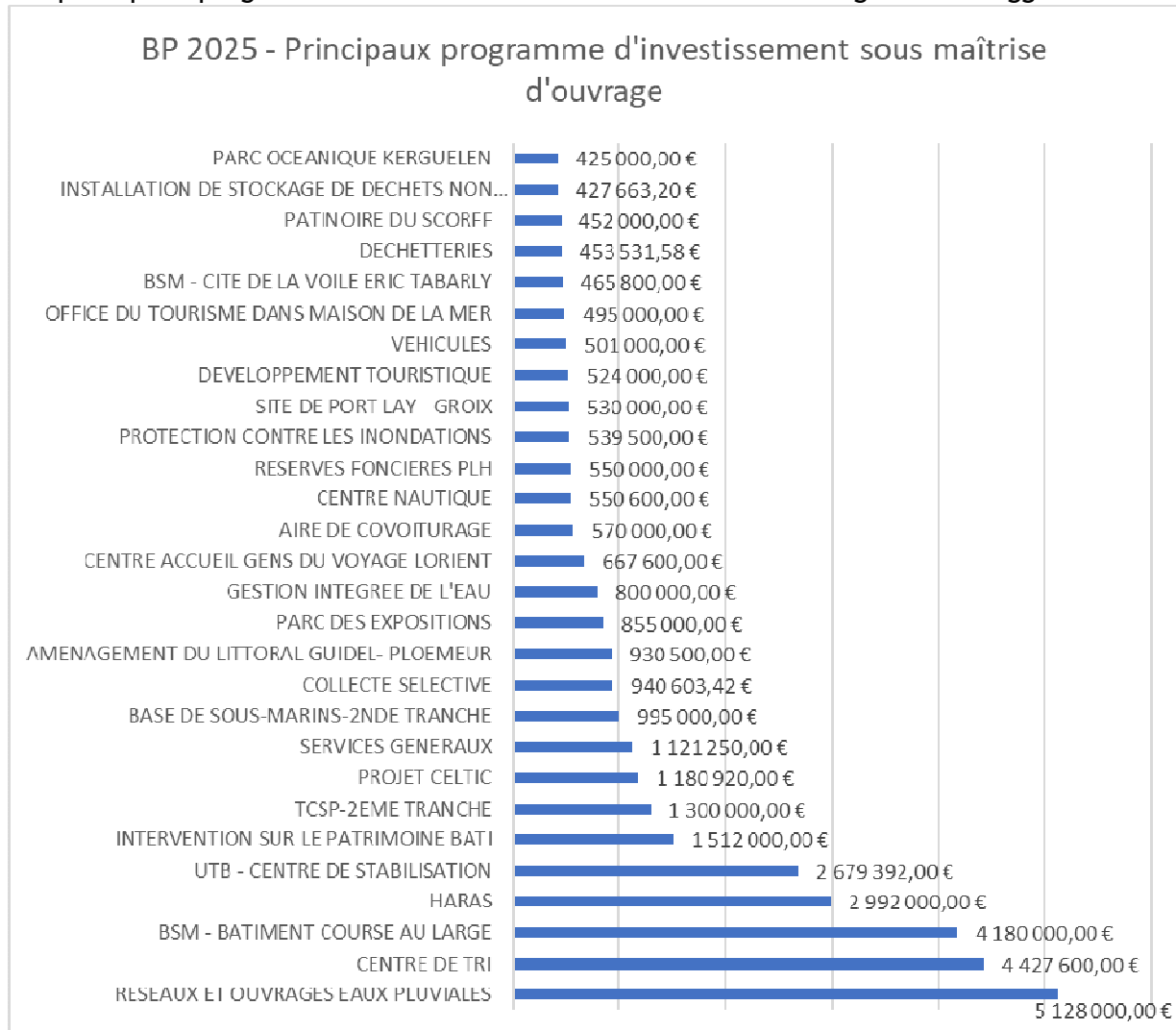


Les principales subventions d'équipements sont présentées ci-dessous :

BP 2025 - Principales dépenses de subventions d'équipement



Les principaux programmes d'investissement sous maîtrise d'ouvrage Lorient Agglomération :



Compte tenu du niveau de dépenses, l'équilibre de la section d'investissement demande l'inscription d'un emprunt prévisionnel à hauteur de 52,25 M€ (contre 39,98 M€ au BP 2024). Comme à l'accoutumée, le montant d'emprunt réellement mobilisé sera ajusté au cours de l'année en fonction des réalisations des dépenses.

III. UNE STRATÉGIE DE GESTION ACTIVE DE LA DETTE

A) Eléments généraux sur la dette de l'établissement

Au budget principal, sous réserve des mobilisations d'emprunts à fin 2024, la charge de la dette est estimée à ce stade, pour le budget primitif 2025, à 13.7M€ de remboursement en capital et à 2.91M€ de charges d'intérêts.

Au cours de l'exercice 2021, à l'occasion du budget supplémentaire, et à la demande du comptable public, les flux croisés de dette ont fait l'objet d'une normalisation comptable. Cette obligation se traduit en 2 étapes :

- Première étape : la totalité des intérêts et du capital remboursé lorsque des contrats de prêts avaient fait l'objet d'une répartition entre le budget principal et les budgets annexes, sont comptabilisés sur le budget principal.
- Deuxième étape : les quotes-parts de flux concernant les budgets annexes font l'objet d'un remboursement par ces derniers au profit du budget principal (au chapitre 76 pour les intérêts, au chapitre 27 pour le capital).

Afin de déterminer l'endettement du seul budget principal, l'encours de dette doit être retraité de ces flux croisés.

Encours total	122 870 K€
Encours flux croisés	24 532 K€
Encours net au 01/01/2025	98 338 K€

Toutes ces données sont indiquées sous réserve des mobilisations d'emprunts à fin 2024.

Tous budgets confondus, sous réserve des mobilisations d'emprunts à fin 2024, l'encours de dette au 1^{er} janvier 2025 est de 202 M€. La charge de la dette pour 2025 sera de 20,07M€ de remboursement de capital et de 4,63M€ de charges d'intérêts.

Sur la base des inscriptions budgétaires en investissements en application du plan pluriannuel d'investissement et dans l'attente des derniers éléments d'équilibrage, le recours à l'emprunt 2025 est budgété comme ci-dessous :

Budget	Emprunts prévisionnels inscrits au budget
Budget Principal	52 248 000 €
Budget Mobilités	6 446 990 €
Budget Eau	6 973 790 €
Budget Ports	3 028 850 €
Budget Parcs d'Activités Economiques	4 248 449 €
Budget Assainissement Collectif	11 606 207 €
Budget ZAC de la Gare	0 €
Budget Energie	1 856 800 €
TOTAL	86 409 086 €

A fin 2024, les montants d'emprunts suivants, par budgets, vont être contractualisés avec une mobilisation possible sur 2024 et 2025 :

Budgets	Emprunts demandés à fin 2024
Principal	20 000 000 €
Mobilités	500 000 €
Eau	3 500 000 €
Ports	2 900 000 €
PAE	1 300 000 €
Assainissement Collectif	8 000 000 €
ZAC Gare	600 000 €
Energie	1 500 000 €
Total	38 300 000€

B) La structuration de la dette

La dette en cours sur l'ensemble des budgets est composée d'emprunts à taux fixes pour 59 % (118M€) et d'emprunts indexés sur des taux susceptibles de variations pour 41% (84 M€). Cette seconde part se répartit entre des taux variables classiques (39%) et des taux structurés (2%).

Le taux moyen des intérêts de la dette au 31 décembre 2024 est de 2,85% pour le budget principal et de 2,59% pour l'ensemble des budgets.

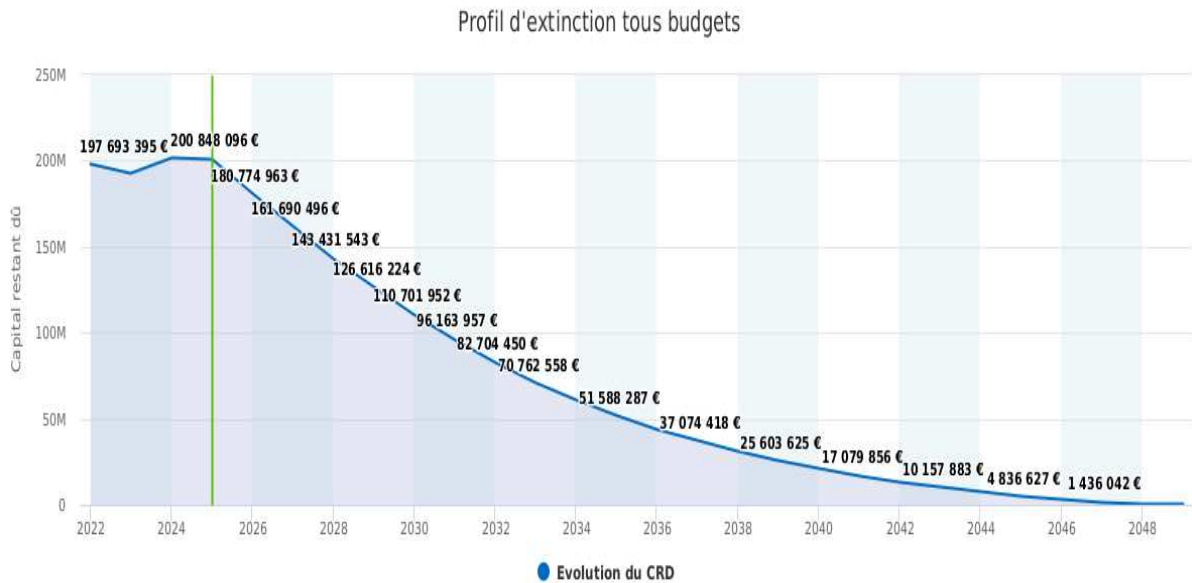
La dette de Lorient Agglomération étant majoritairement indexée sur du taux fixe bas, cela permet de maintenir un taux moyen assez faible.

Pour autant, les emprunts effectués sur cette fin d'année (38,3M€) ont été faits pour 3% à taux fixe et pour 97% à taux variable.

En effet, dans le contexte actuel des marchés financiers, afin de bénéficier de la baisse des taux en cours, les emprunts à taux variables ont été privilégiés pour ne pas figer les frais financiers. Ces emprunts permettent une sortie avec des pénalités moins conséquentes que sur des emprunts à taux fixe.

Le profil d'extinction de la dette de Lorient Agglomération ci-dessous présente une dette qui s'éteindrait, tous budgets confondus, en 2049. Il est globalement régulier, présentant une forme décroissante attendue, relative à l'arrivée à échéance naturelle des anciens emprunts, chaque année. Il permet également de souligner le rapide désendettement de l'EPCI.

En effet, dès la fin d'année 2030, le capital restant dû est réduit de moitié (sous réserve des emprunts futurs).



C) Une dette non risquée

Tous budgets confondus, 98,30% de l'encours est positionné en A1 sur la charte de Gissler avec des indexations à taux fixes ou variables simples. Cette structure permet de limiter les conséquences de l'augmentation des taux sur les frais financiers de Lorient Agglomération.

Charte de bonne conduite Gissler tous budgets confondus



D) Stratégie de gestion de la dette pour 2025

Une stratégie de gestion active de la dette permettra de réduire les charges financières tout en maîtrisant le risque de taux (répartition taux fixe taux variable).

Pour 2025, Lorient Agglomération poursuivra l'optimisation de sa dette en saisissant toutes les opportunités offertes par les marchés notamment en arbitrant systématiquement taux fixes contre taux indexés et en interrogeant un grand nombre de prêteurs à chaque consultation bancaire.

Comme énoncé précédemment, les taux variables pourraient être privilégiés pour ne pas figer les frais financiers.

De plus, Lorient Agglomération a voulu introduire divers paramètres dans sa stratégie d'emprunts :

- Adaptation des durées d'emprunts au regard des contraintes budgétaires à venir ;
- Diversification des expositions en arbitrant entre taux fixe et taux variable afin de sécuriser la charge financière et/ou à capter une opportunité de marché ;
- Optimisation des pénalités de remboursement anticipé des emprunts ;
- Réflexion sur la potentielle adhésion de Lorient Agglomération à l'agence France Local (AFL).

En terme de coût global, quel que soit le taux choisi la durée à un impact très fort sur le montant des frais financiers.

Dans la mesure du possible la réduction des durées permettra de :

- Minimiser les frais financiers ;
- Avoir un profil d'extinction de la dette permettant de renouveler la capacité d'investissement plus rapidement.

La typologie de contrats souscrits sera dépendante de la nature des biens financés et de leur durée d'amortissement.

Sur des budgets de stock comme le budget PAE et ZAC de la Gare, la dette a vocation à être temporaire dans l'attente de la commercialisation avec la possibilité de faire :

- Des prêts relais
- Des prêts court terme (10 ans) remboursés en anticipé. Avec ce type de projet, les taux variables seront privilégiés de part leur souplesse de sortie et leurs pénalités moindre qu'à taux fixe.
- Une avance remboursable auprès du budget principal

IV. BUDGET ANNEXE DES MOBILITES

En mouvement réel, ce budget se présente comme suit :

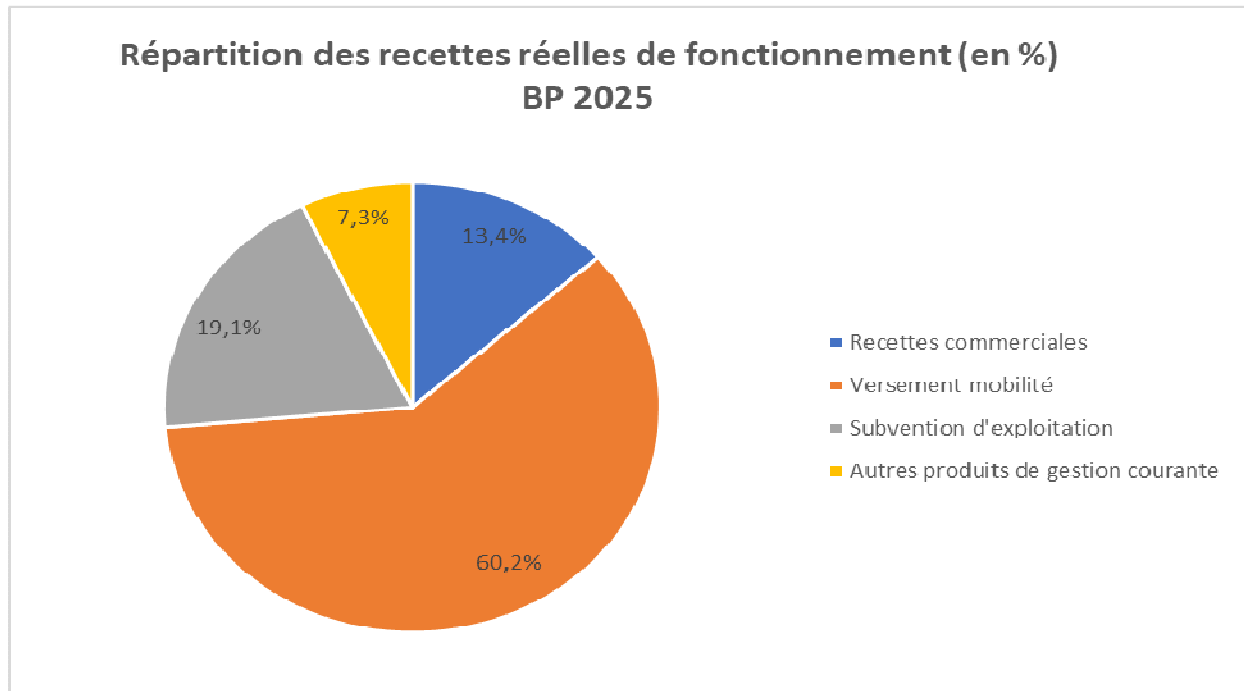
Budget primitif 2025 - Budget Annexe Mobilité				
	BP 2025	BP 2024	BP 2025/BP 2024 en %	BP 2025/BP 2024 en valeur
Fonctionnement				
Recettes réelles de fonctionnement	55 065 650 €	53 271 200 €	3,37%	1 794 450 €
Dépenses réelles de fonctionnement	50 585 530 €	49 259 400 €	2,69%	1 326 130 €
dont frais financiers (chapitre 66)	510 700 €	615 966 €	-17,09%	105 266 €
Epargne Brute	4 480 120 €	4 011 800 €	11,67%	468 320 €
Tx épargne brute	8,14%	7,53%		
Remboursement de capital	1 848 650 €	1 850 000 €	-0,07%	1 350 €
Epargne nette	2 631 470 €	2 161 800 €	21,73%	469 670 €
Investissement				
Recettes réelles d'investissement	7 407 530 €	12 252 400 €	-39,54%	4 844 870 €
dt emprunt d'équilibre	6 446 990 €	9 353 763 €	-31,08%	2 906 773 €
Dépenses réelles d'investissement	11 887 650 €	16 264 200 €	-26,91%	4 376 550 €
En cours de la dette* / RRF	27%	29%		
Capacité de désendettement (En cours dette*/ CAF)	3,37	3,80		
* hors emprunts fin d'année 2024				

Le niveau des épargnes s'améliore du fait du décalage du recours à l'emprunt. En effet, le remboursement des acomptes versés pour les bus hydrogène et le report de l'achat de ces bus ont minoré l'emprunt 2024 et les charges de remboursements y afférents.

A) La section de Fonctionnement

1) Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement proposées pour 2025 s'élèvent à 55,06 M€ contre 53,27 M€ au BP 2024 soit une augmentation de 3,37 % et sont réparties comme suit :

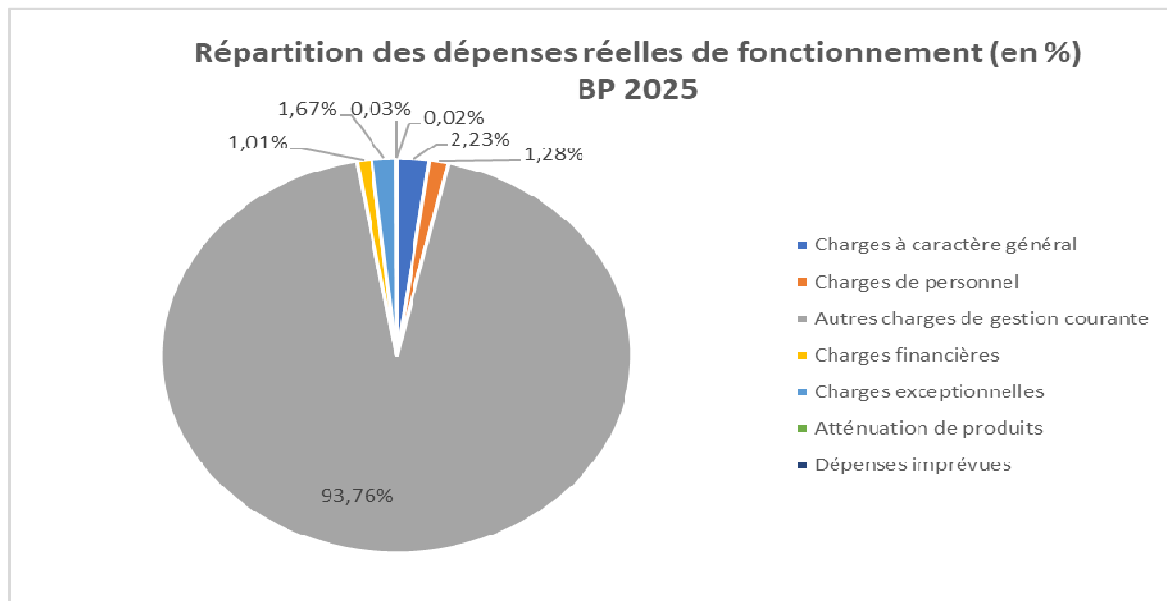


La principale recette réelle est constituée du versement mobilités qui depuis plusieurs années bénéficie d'une belle dynamique. Son inscription prévisionnelle est fixée à 33,1 M€ soit une augmentation de 6%. Les recettes commerciales devraient bénéficier des nouvelles offres notamment les locations vélos, leur inscription BP s'établit à 7,384 M€.

Compte tenu de ces inscriptions et des contraintes budgétaires pesant sur cet exercice, la subvention d'équilibre a été ramenée de 11,1 M€ à 10,5 M€.

2) Les dépenses réelles de fonctionnement

Pour 2025, les dépenses réelles de fonctionnement prévisionnelles s'élèvent à 50,58 M€ (contre 49,26 M€ au BP 2024) réparties comme suit :



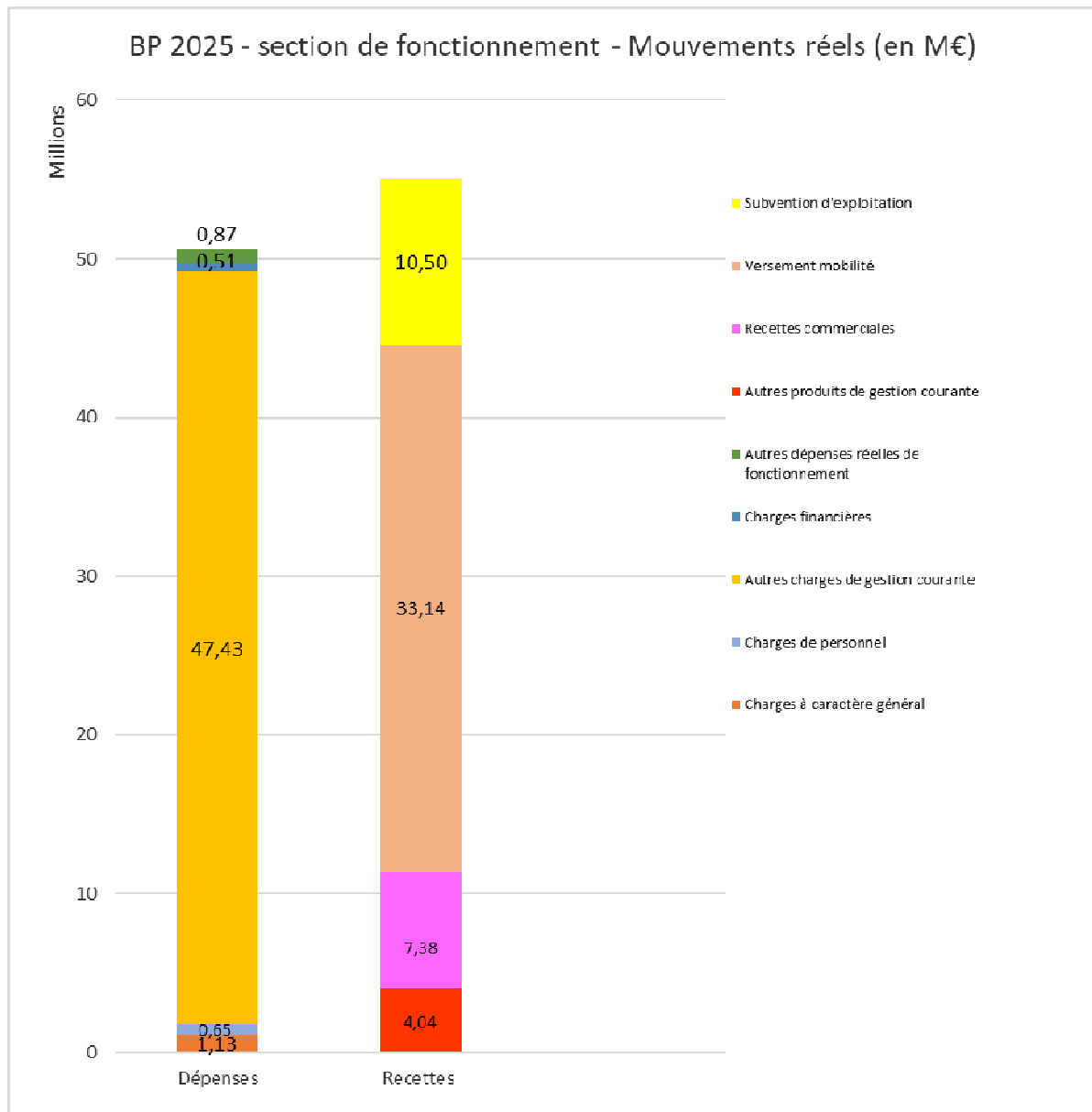
La rémunération du délégataire constitue la principale dépense réelle de fonctionnement de ce budget. Elle est prévue pour 47,2 M€ (contre 47 M€ au BP 2024).

Les charges à caractère général augmentent de 34% de BP à BP pour s'élever à 1.13M€. Cette augmentation s'explique par les frais de maintenance des stations, la prise en charge de la maintenance et de l'entretien de la passerelle de la gare (précédemment seulement nettoyage), des études à mettre en place dans différents domaines (démarche qualité, comptages, expertise maritime et portuaire...).

Les dépenses de personnel présentent une stabilité avec une inscription de 650K€. Les frais financiers affichent une baisse avec une inscription de 511 K€ du fait du décalage du recours à l'emprunt en lien avec le remboursement des acomptes des bus hydrogène en 2024 et du report de l'achat de ces bus.

A noter, en 2025, l'inscription de charges exceptionnelles pour 842 K€ pour faire face à l'indemnisation pour retard de consommation d'hydrogène et autres frais du marché global de performance pour conception et exploitation des stations hydrogène.

3) Synthèse de la section de fonctionnement

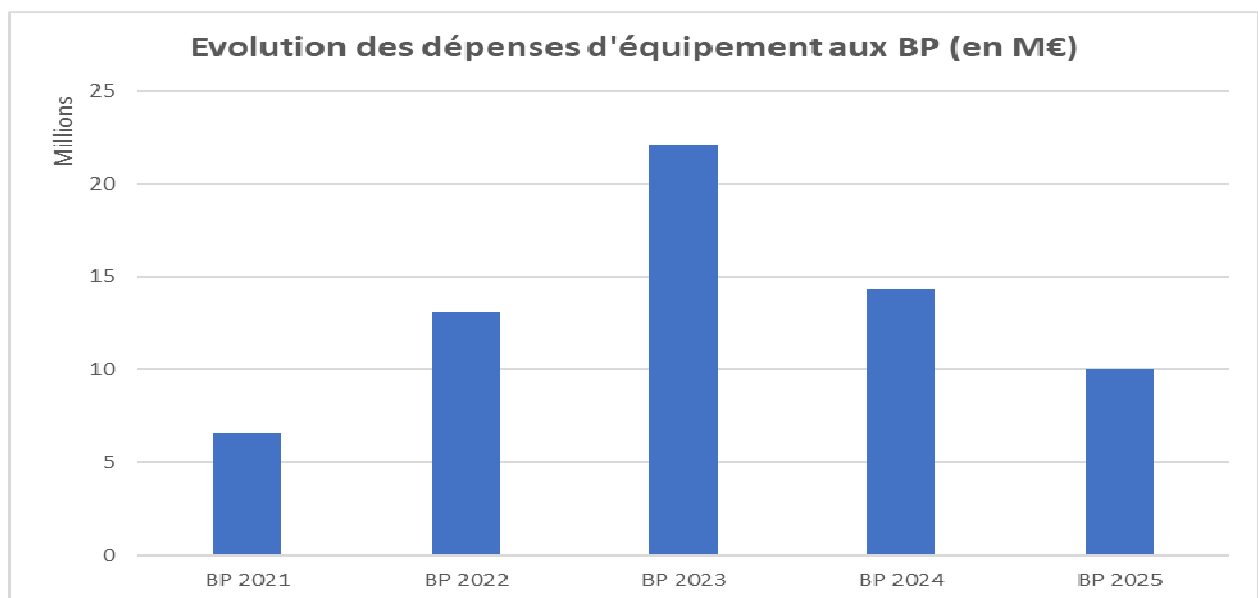


B) La section d'investissement

1) Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 11,89 M€ dont 10,04 M€ de dépenses d'équipement.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses d'équipement traduisant la politique de transition écologique rapide du service des transports observée ces dernières années.



Les principaux programmes concernés au BP 2025 sont :

	BP 2025
Matériel roulant	4 232 000
Matériel de navigation	3 425 000
Mobilier urbain	738 000
Dépôt bus Demaine	628 500

Il est notamment prévu :

- l'achat de 5 bus hydrogène et 2 navettes électriques
- le lancement des études et travaux pour le rétrofit du navire Ar Vag Tregan
- le début des études et construction d'un nouveau navire pour la ligne B4
- l'achat et la pose de nouveaux abris vélos sécurisés

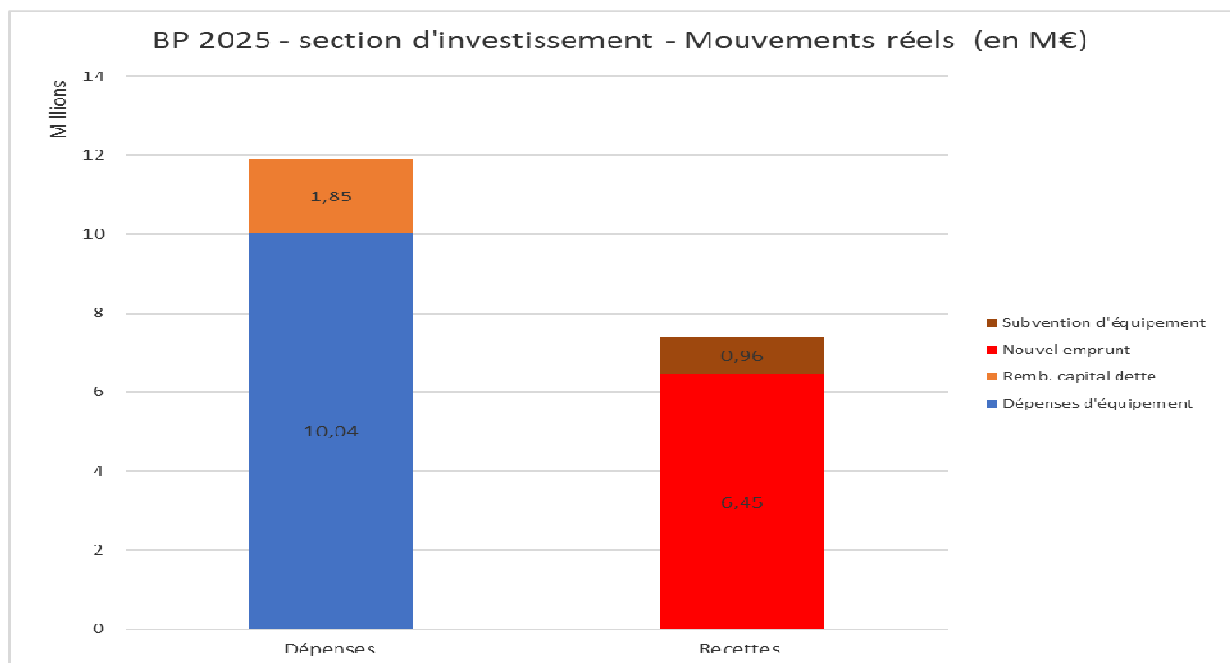
Le remboursement de la dette en capital est prévu pour 1,85 M€ en stabilité par rapport au BP 2024.

2) Les recettes réelles d'investissement

Seule une subvention de l'ADEME au titre de la production et de la distribution d'hydrogène est prévue à ce présent budget pour 960K€.

L'emprunt d'équilibre est donc fixé à 6,45 M€.

3) Synthèse de la section d'investissement



C) Présentation des équilibres

Le budget primitif des Transports Urbains 2025 s'équilibre, pour cet exercice, en flux réel et ordre, à hauteur de 55 348 K€ pour le fonctionnement et à 12 962 K€ pour l'investissement.

MOBILITE	(en k€)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Réel	50 586	55 066
	Ordre	4 762	282
	TOTAL	55 348	55 348
	Rappel 2024	53 387	53 387
Investissement	Réel	11 888	7 408
	Ordre	1 074	5 554
	TOTAL	12 962	12 962
	Rappel 2024	20 380	20 380

V. BUDGET ANNEXE DE L'EAU

En mouvement réel, ce budget se présente comme suit :

Budget primitif 2025 - Budget Annexe Eau				
	BP 2025	BP 2024	BP 2025/BP 2024 en %	BP 2025/BP 2024 en valeur
Fonctionnement				
Recettes réelles de fonctionnement	28 275 700 €	27 124 300 €	4,24%	1 151 400 €
Dépenses réelles de fonctionnement	22 629 740 €	21 756 279 €	4,01%	873 461 €
dont frais financiers (chapitre 66)	752 750 €	1 025 000 €	-26,56%	272 250 €
Epargne Brute	5 645 960 €	5 368 021 €	5,18%	277 939 €
Tx épargne brute	19,97%	19,79%		
Remboursement de capital (chapitre 16)	3 189 100 €	3 376 250 €	-5,54%	187 150 €
Epargne nette	2 456 860 €	1 991 771 €	8,44%	452 939 €
Investissement				
Recettes réelles d'investissement	6 973 790 €	9 853 229 €	-29,22%	2 879 439 €
dont emprunt d'équilibre	6 973 790 €	9 853 229 €	-29,22%	2 879 439 €
Dépenses réelles d'investissement	12 619 750 €	15 221 250 €	-17,09%	2 601 500 €
En cours de la dette* / RRF	108%	112%		
Capacité de désendettement (En cours dette*/ CAF)	5,42	5,64		
* hors emprunts de fin d'année 2024				

Le niveau de l'épargne brute s'améliore grâce à une progression des recettes plus rapide que celle des dépenses au BP 2025. Cet effet, combiné à une diminution des remboursements en capital, contribue à renforcer l'épargne nette de ce budget. Dans un contexte où le budget devra faire face à d'importants travaux dans les prochaines années, il est essentiel de maintenir une épargne nette suffisante.

A) La section de Fonctionnement

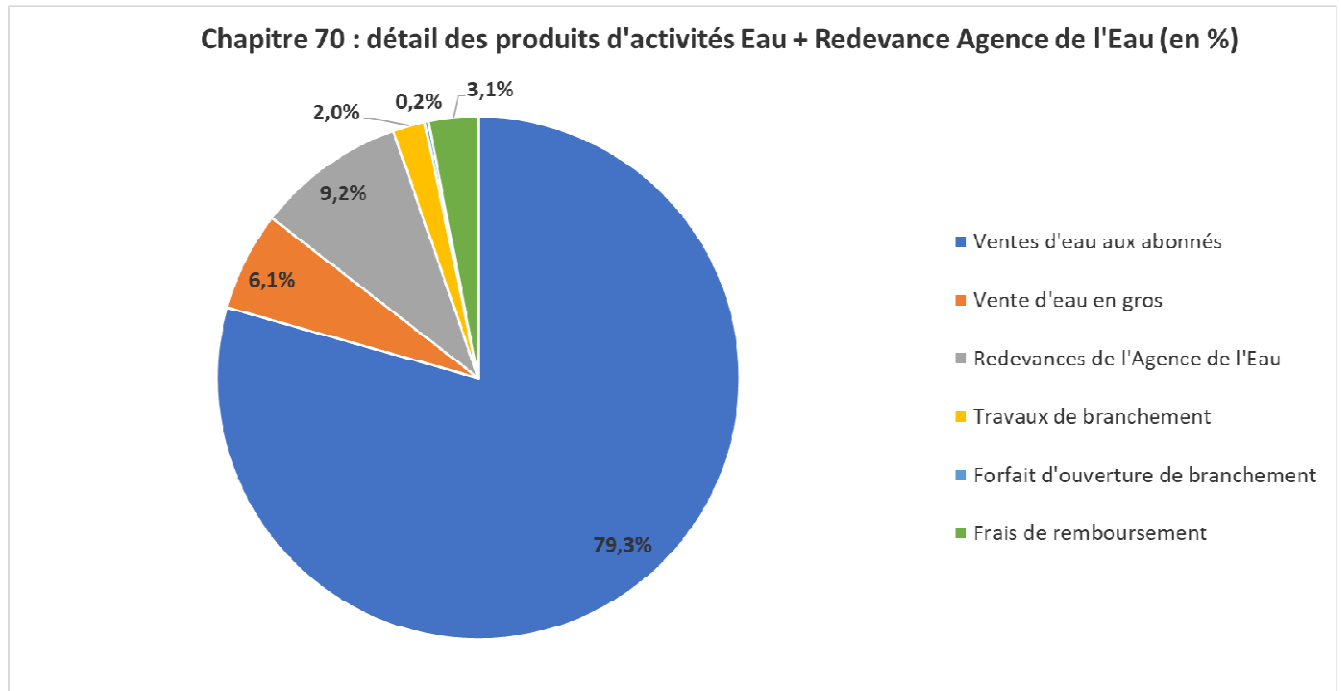
1) Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement proposées au BP 2025 s'établissent à 28.3 M€ en hausse de + 4,24 %, soit + 1.15 M€ par rapport au BP 2024.

Le chapitre 70 constitue plus de 98 % des recettes réelles de la section de fonctionnement. Les autres recettes réelles sont :

- Les atténuations de charges (chapitre 013) pour 400 K€, identique au BP précédent ;
- Les produits exceptionnels (chapitre 77) pour 126 K€ ;
- Les reprises de provisions (chapitre 78) pour 81K€, identique au BP 2024.

Le graphique présente la répartition des produits liés à l'activité (chapitre 70), qui cette année intègre l'instauration par l'Etat de trois nouvelles redevances au profit de l'Agence de l'Eau.



En effet, parmi les recettes du chapitre 70, on trouve les trois redevances de l'Agence de l'Eau pour un montant total prévisionnel de 2 550 K€. Le versement à l'organisme se fait via les chapitres 011 et 014. Au BP 2024, l'ancienne redevance était budgétisée à hauteur de 1 500 K€, et versée via le chapitre 014.

Ainsi, retraitées de ces redevances, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent 25 726 K€, en évolution de 0,37 %, soit 91 K€.

Également, au chapitre 70 on trouve les produits d'activités Eau. Elles sont d'un total, hors les redevances de l'Agence de l'Eau, de 25 099 K€ au BP 2025 contre 25 008 K€, soit une évolution de 0,4 %. Compte tenu des tarifs 2025 votés au dernier Conseil communautaire de 2024, les recettes estimées sont les suivantes :

- Les produits de ventes d'eau aux abonnés, passant 21 198 K€ à 21 939 K€ soit une évolution de 741 K€ (+ 3,50 %). Evolution prudente qui tient compte d'une réduction des volumes consommés ;
- La vente d'eau en gros pour 1 700 K€, en diminution de 50 K€ par rapport au BP 2024 ;

- La refacturation de travaux est chiffrée à 550 K€. Ce calcul est prudentiel car les opérateurs de téléphonie s'affranchissent des contraintes d'exploitation sur les réservoirs d'eau potable en privilégiant leurs propres installations ;
- Les opérations relatives aux branchements pour 110 K€ ;
- Le remboursement des frais de personnel au budget par le budget annexe de l'assainissement collectif pour 800 K€.

2) Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont proposées pour 2025 s'établissent à 22 630 K€, en hausse de + 4,01 % (+ 873 K€) par rapport au BP 2024.

Si on neutralise le reversement des redevances, trois nouvelles contre une précédemment, de l'Agence de l'Eau, les dépenses réelles de fonctionnement sont en diminution de 1,12% (- 227 k€).

Le montant des charges à caractère général s'élève à 14 780 K€ au BP 2025. Toutefois, il convient de retraiter deux des trois redevances de l'Agence de l'Eau inscrites au budget, pour un total de 750 K€, pour lesquelles Lorient Agglomération fait office de boîte aux lettres :

- Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable pour 250 K€
- Redevance pour le prélèvement de la ressource en eau pour 500 K€

Après déduction de ces reversements, l'évolution du chapitre 011 affiche une diminution de 209 K€, soit -1,47 %.

Hors redevances, les principaux autres postes de dépenses sont :

- 4 880 K€ HT pour l'achat d'eau y compris les achats d'eau auprès de l'exploitant des usines Petit Paradis et Coët Er Ver sur marchés en cours pour l'exploitation des usines et sur convention avec Eau du Morbihan ;
- 5 656 K€ HT pour l'exploitation des services d'eau potable sur les communes gérées par un exploitant privé ;
- 780 K€ HT pour l'achat des compteurs, matériaux et pièces nécessaires à la réalisation des travaux de la régie communautaire ainsi que pour la location des engins de chantiers afférents ;
- 150 K€ pour les produits de traitement pour les usines gérées en régie directe.

Les charges de personnel augmentent faiblement de 1,20 % (+ 52 K€) passant ainsi de 4 318 K€ au BP 2024 à 4 370 K€ au BP 2025.

Au chapitre 014 (atténuation de produits), le montant pour 2025 est prévu à 1,85 M€ HT. Il est constitué :

- D'une provision pour le paiement d'un reliquat de l'ancienne redevance pollution pour le compte de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour 150 K€ ;
- Du début du reversement de la nouvelle redevance consommation d'eau de l'Agence de l'Eau pour 1 700 K€.

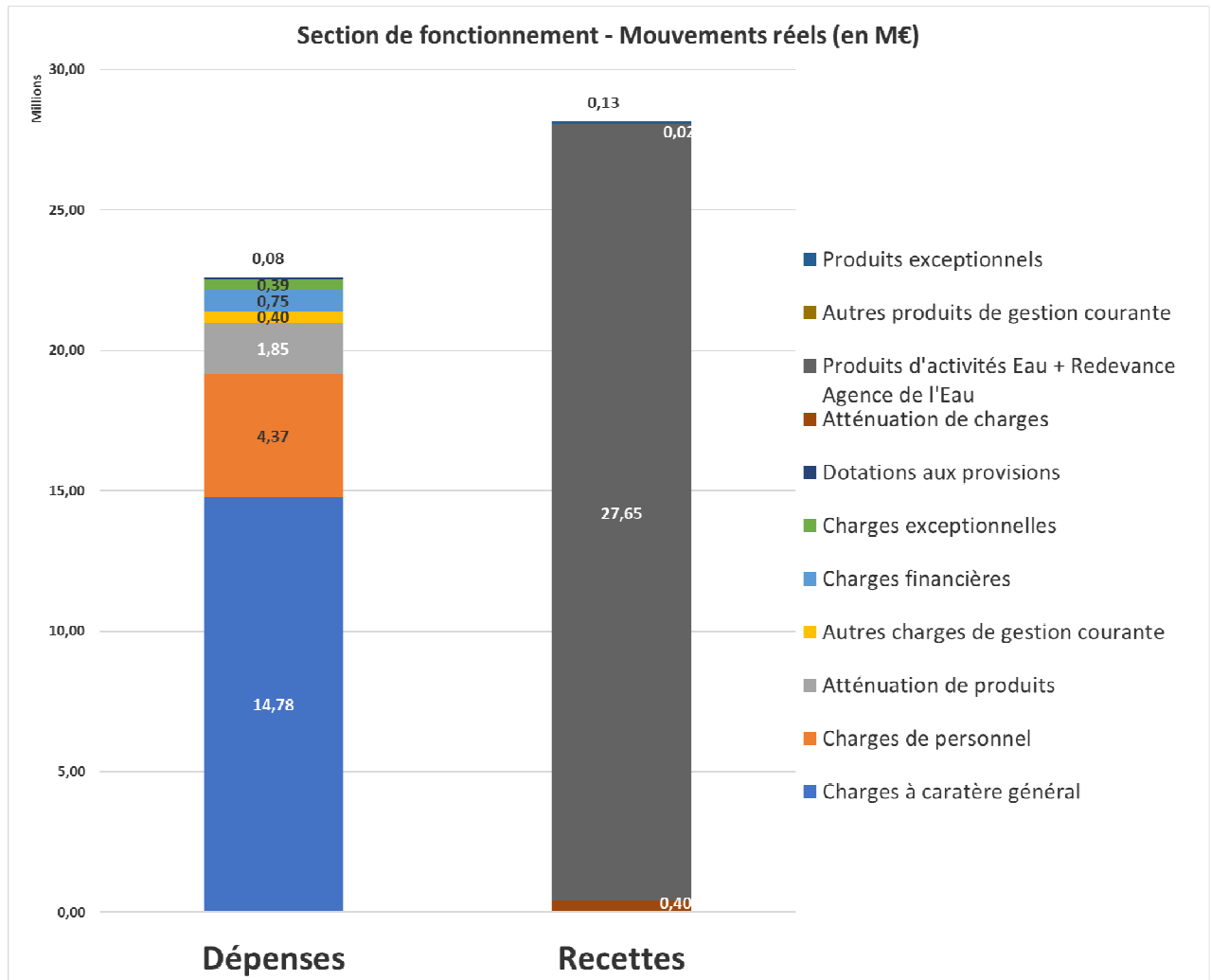
Au chapitre 65, les charges de gestion courantes sont budgétisées pour 403 K€ au BP 2025, contre 247 K€ au BP 2024. Il s'agit des crédits de paiement pour les créances admises en non-valeur et les créances éteintes, avec un montant nominal budgétisé dès le BP, au lieu du BS en 2024.

Au chapitre 66, les charges financières prévisionnelles sont inscrites pour 753 K€ en 2025, soit une baisse de 272 K€ (- 26,6 %) par rapport au BP 2024, conséquence de la baisse des taux d'intérêts.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) sont inscrites pour 393 K€, soit + 13 % par rapport à 2024. Cette progression résulte des écritures comptables nécessaires pour rattacher la mensualisation aux bonnes redevances. Dans ce chapitre, se trouve le dispositif de chèque eau, et celui de l'achat de récupérateurs d'eau de pluie.

La constitution d'une provision, au chapitre 68, est reconduite pour 81 K€, afin de couvrir, sur le long terme, le risque d'annulation de créances. La reprise de cette provision est inscrite en recettes et sera actionnée si besoin.

3) Synthèse de la section de fonctionnement en réel

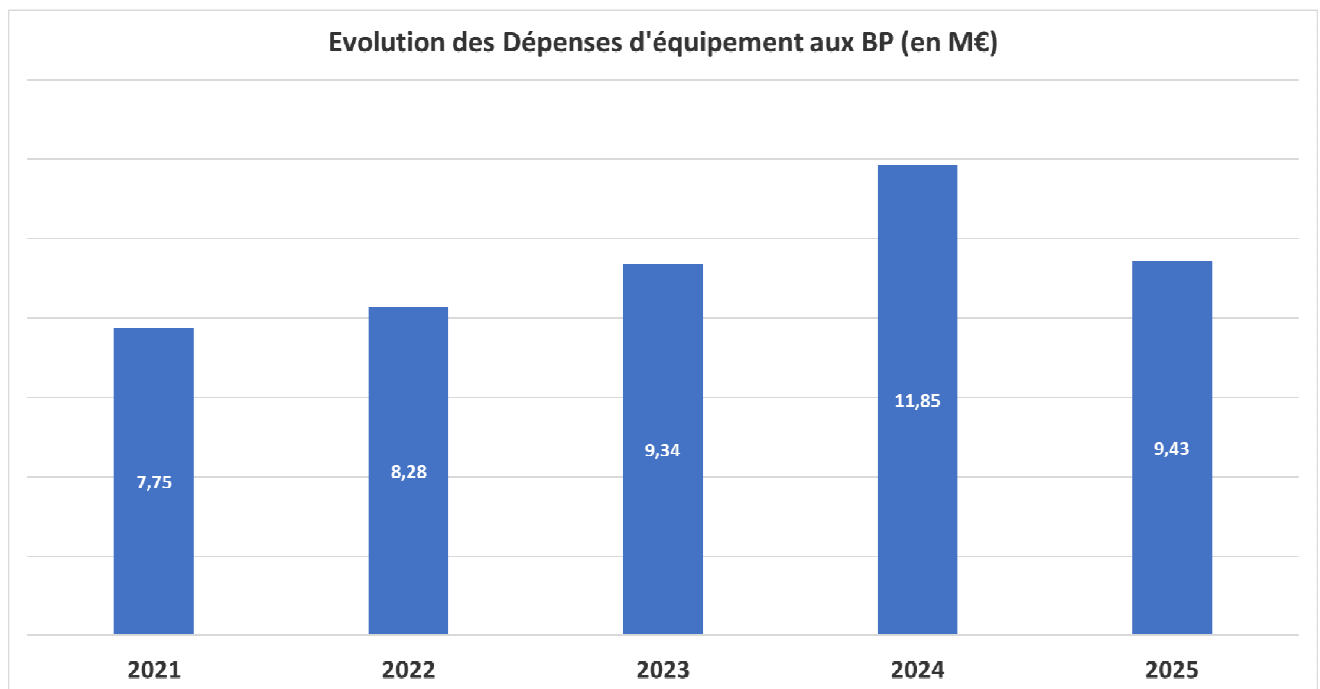


B) La section d'Investissement

1) Les dépenses réelles d'investissement

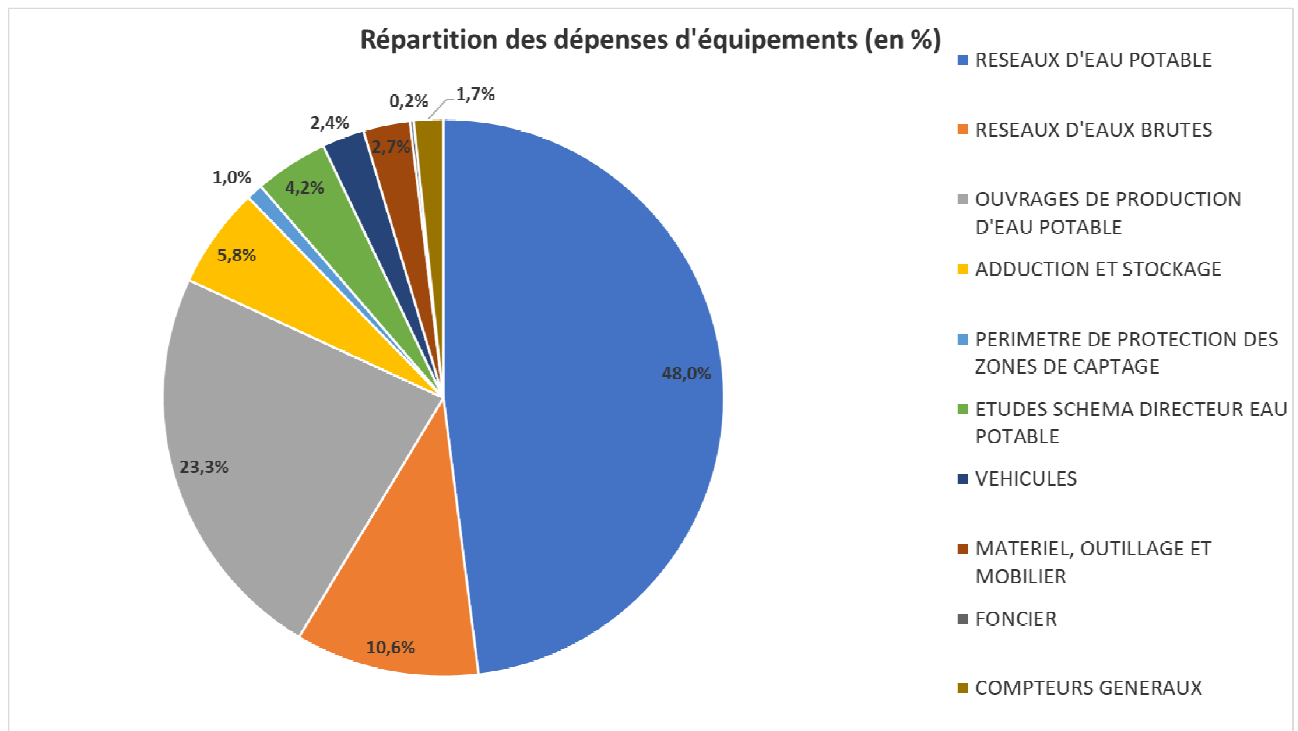
Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 12.6 M€ au BP 2024, contre 15.22 M€ au BP 2025. En effet, le rythme d'exécution des dépenses d'investissement sur ce budget annexe montre un décalage entre les prévisions et les engagements. Il est proposé par soucis de plus grande sincérité de baisser la prévision 2025 au plus proche de la réalité de l'exécution.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses d'équipement sur la période 2021-2025. Les dépenses prévisionnelles d'équipement sont proposées pour un montant de 9 431 K€, en diminution de 20,38 % par rapport à l'inscription au BP 2024 : 11 845 K€.



Les opérations les plus importantes sont les suivantes :

- Actualisation du schéma directeur : 400 K€ ;
- Renouvellement des réseaux d'eau potable : 4 977 K€ ;
- Renouvellement des réseaux d'eaux brutes : 1 000 K€ ;
- UTEP de Langroise à Hennebont : 1 030 K€. Rajout de silos pour stockage de réactifs, modification de la filière de traitement ;
- Fin des travaux de la nouvelle UTEP à Ploemeur : 878 K€ ;
- Régénération des forages sur divers sites : 160 K€. Ce sont des travaux d'entretien à réaliser tous les 15 ans ;
- Achat de véhicules : 230 K€.



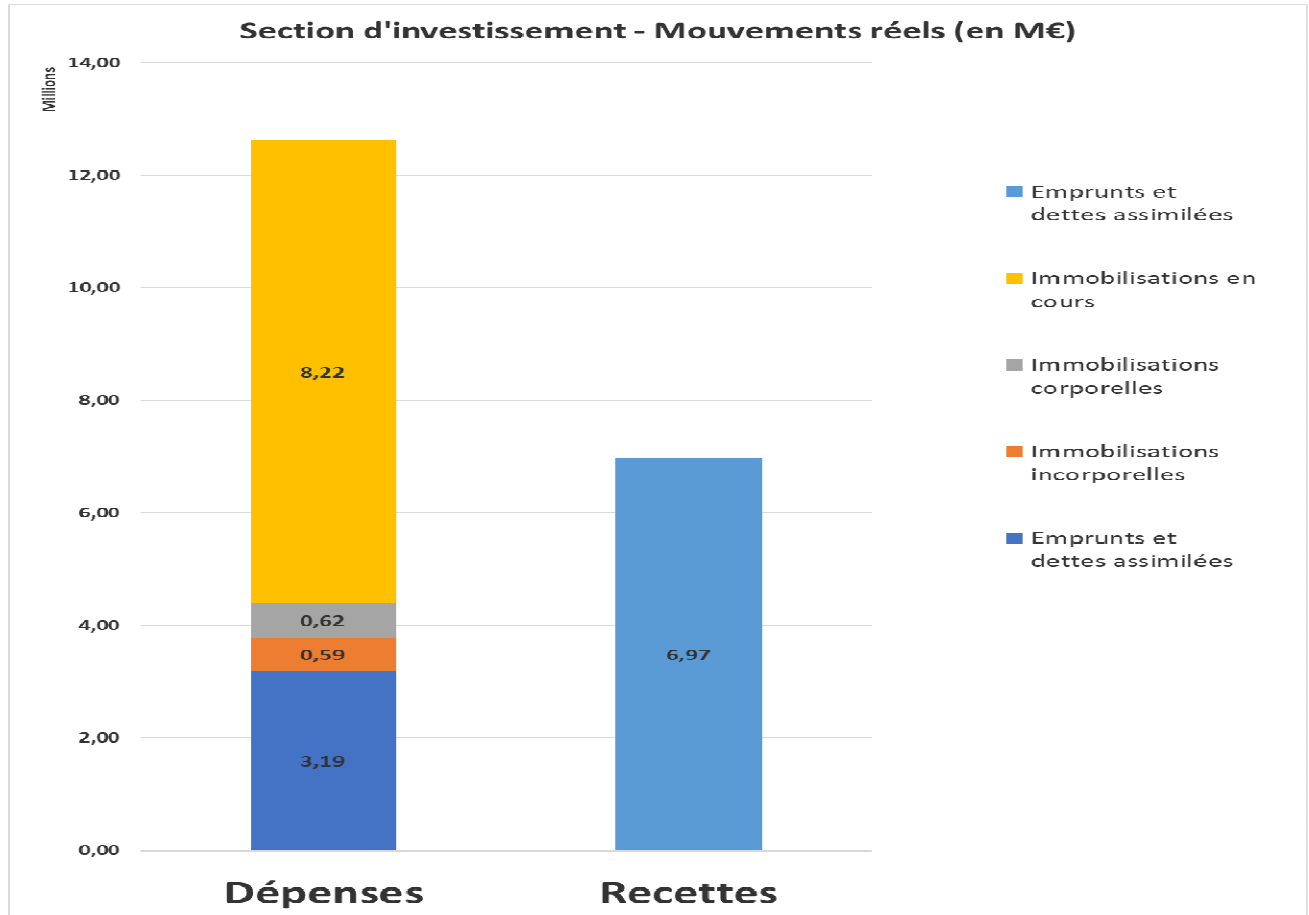
Les travaux d'investissement réalisés en régie ont été inscrits pour 600 K€, stable par rapport à 2023.

Enfin, le remboursement du capital de la dette, 3 189 K€, diminue de 5,5 % par rapport au BP 2024.

2) Les recettes réelles d'investissement

Les dépenses d'investissement sont financées par un emprunt d'équilibre de 6 974 K€, soit une réduction de 29 %, par rapport au montant inscrit au précédent budget primitif : 9 853 K€.

3) Synthèse de la section d'investissement en réel



C) Présentation des équilibres

EAU	(en k€)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Réel	22 630	28 276
	Ordre	6 589	943
	TOTAL	29 219	29 219
	Rappel 2024	28 804	28 804
Investissement	Réel	12 620	6 974
	Ordre	1 893	7 539
	TOTAL	14 513	14 513
	Rappel 2024	17 501	17 501

Le budget primitif 2025 s'équilibre en fonctionnement à 29 219 K€ et en investissement à 14 513 K€.

VI. BUDGET ANNEXE DES PORTS DE PLAISANCE

En mouvement réel, ce budget se présente comme suit :

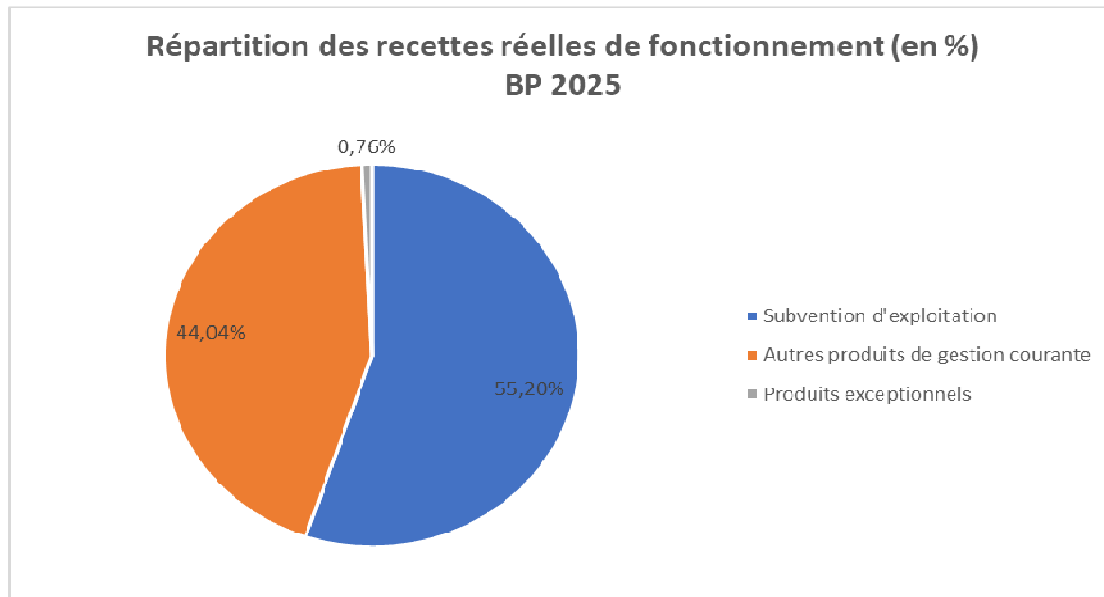
Budget primitif 2025 - Budget Annexe Ports de Plaisance				
	BP 2025	BP 2024	BP 2025/BP 2024 en %	BP 2025/BP 2024 en valeur
Fonctionnement				
Recettes réelles de fonctionnement	2 717 400 €	3 310 950 €	-17,93%	593 550 €
Dépenses réelles de fonctionnement	984 850 €	970 390 €	1,49%	14 460 €
dont frais financiers (chapitre 66)	403 750 €	477 140 €	-15,38%	73 390 €
Epargne Brute	1 732 550 €	2 340 560 €	-25,98%	608 010 €
Tx épargne brute	63,76%	70,69%		
Remboursement de capital	1 587 400 €	2 339 950 €	-32,16%	752 550 €
Epargne nette	145 150 €	610 €	23695,08%	144 540 €
Investissement				
Recettes réelles d'investissement	3 164 850 €	5 165 390 €	-38,73%	2 000 540 €
dt emprunt d'équilibre	3 028 850 €	5 029 390 €	-39,78%	2 000 540 €
Dépenses réelles d'investissement	4 897 400 €	7 505 950 €	-34,75%	2 608 550 €
En cours de la dette* / RRF	519%	486%		
Capacité de désendettement (En cours dette*/ CAF)	8,14	6,87		
* hors emprunts de fin d'année 2024				

Ce budget dégage un niveau d'épargne faible qui s'améliore en 2025 du fait de la fin de vie d'emprunts conséquents. Mais l'équilibre de ce budget repose sur la subvention du budget principal et le financement des investissements se fait presque intégralement par le recours à l'emprunt. L'avenir de ce budget dépend des choix de gouvernance à venir sur la gestion des ports de plaisance.

A) La section de Fonctionnement

1) Les recettes réelles de fonctionnement

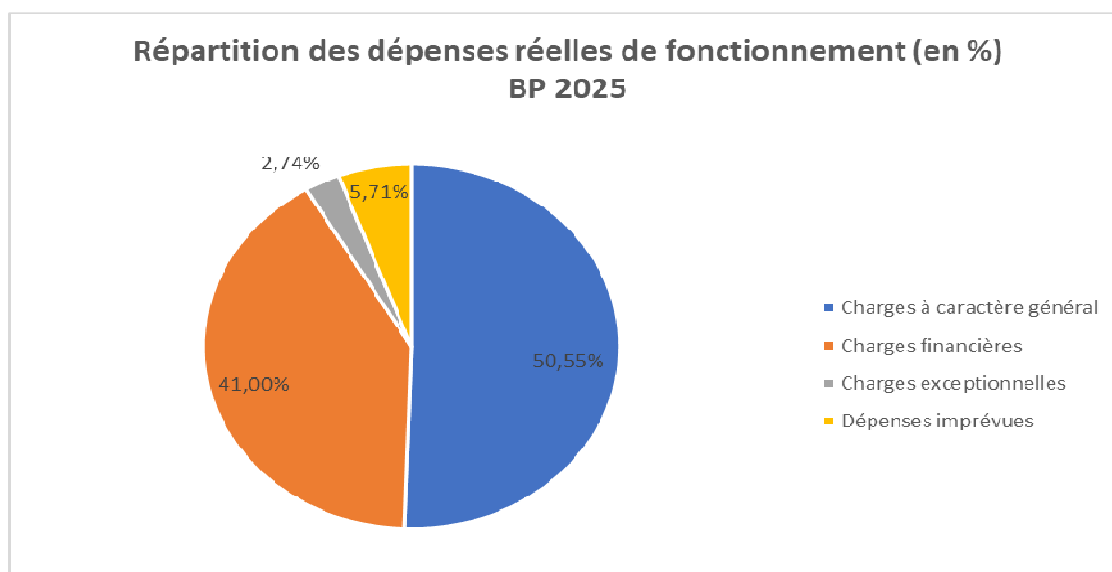
Les recettes réelles de fonctionnement proposées pour 2025 s'élèvent à 2,72 M€ contre 3,31 M€ au BP 2024 soit une baisse de 17,93 % et sont réparties comme suit :



La baisse enregistrée est principalement due à la subvention d'équilibre du budget principal qui passe de 2,1M€ à 1,5 M€. Les autres recettes réelles notamment la redevance SELLOR (890K€) demeurent stables.

2) Les dépenses réelles de fonctionnement

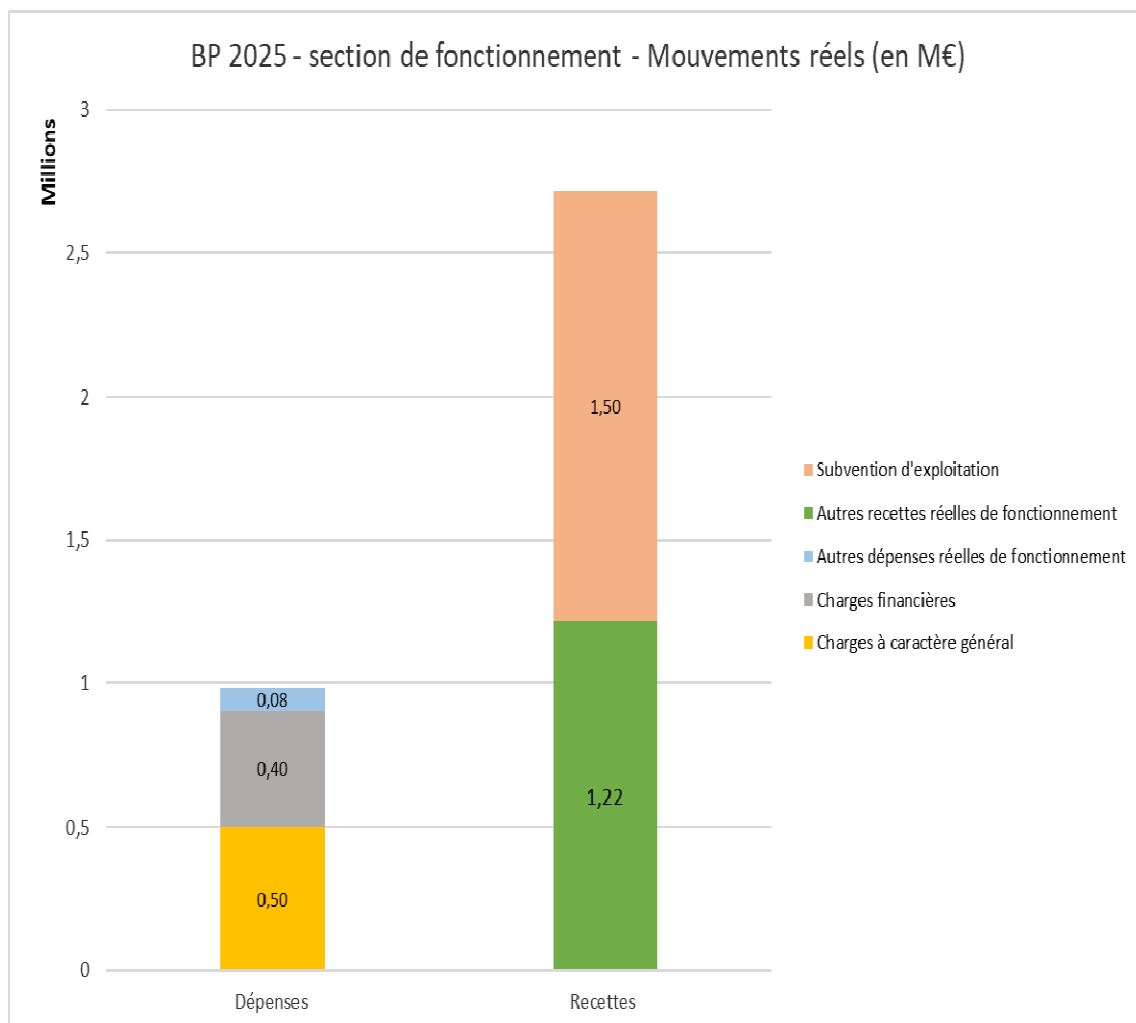
Pour 2025, les dépenses réelles de fonctionnement prévisionnelles s'élèvent à 0,98 M€ (contre 0,97 M€ au BP 2024) réparties comme suit :



Les charges à caractère général sont essentiellement constituées des frais d'administration générale (234K€) et du paiement des redevances d'occupation (165K€) qui sont par ailleurs remboursées (en recettes) par nos occupants et délégataires.

Les charges financières (404 K€) sont en diminution du fait l'extinction de certains gros emprunts fin 2024.

3) Synthèse de la section de fonctionnement

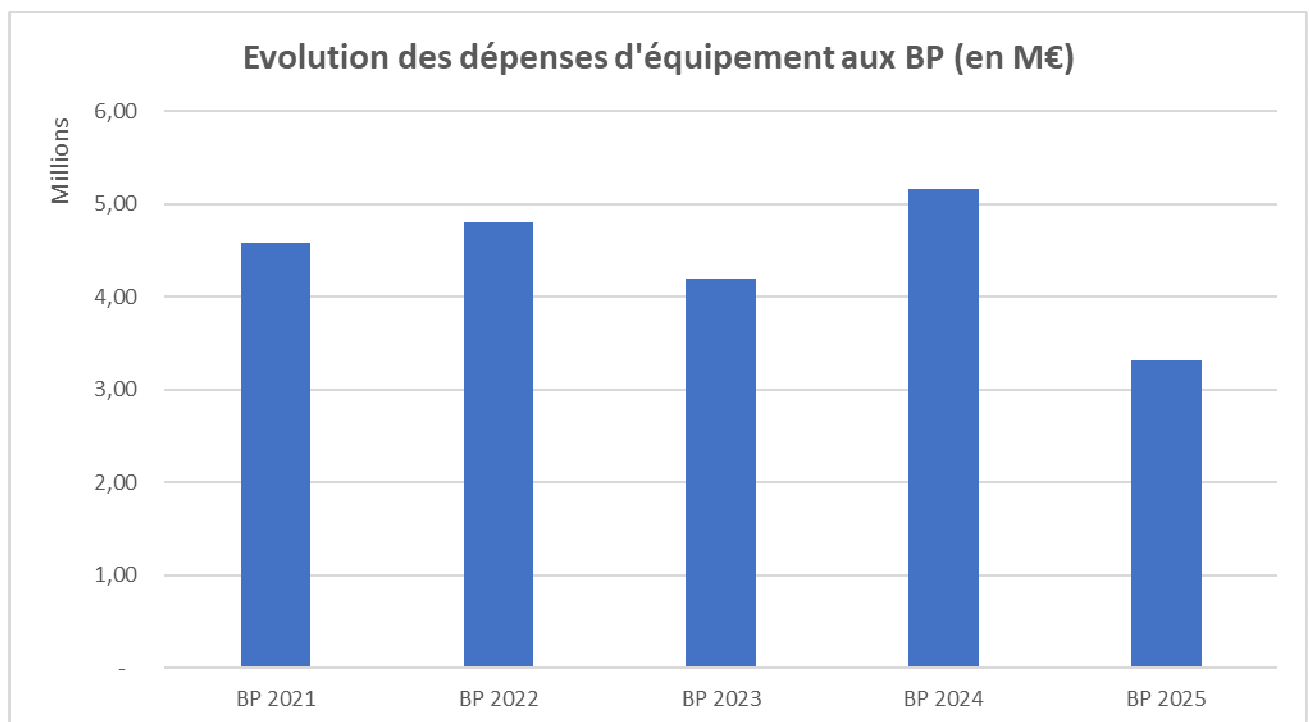


B) La section d'Investissement

1) Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 4,9 M€ dont 3,3 M€ de dépenses d'équipement.

Au cours de l'année 2024, des discussions ont débuté pour opérer le changement de gouvernance des ports de plaisance. L'année 2025 devrait voir la finalisation de ces échanges. A l'issue de cet exercice il serait mis fin aux contrats de concessions régionale et départementale, la gouvernance s'opérera au sein de la Compagnie des Ports du Morbihan. La fin de la concession du port régional remettrait en cause l'existence de ce budget annexe. Le tableau suivant présente l'évolution des dépenses d'équipement de BP à BP, leur niveau se situant entre 3 et 5M€ sur la période.



Les principaux programmes concernés au BP 2025 sont :

	BP 2025
Travaux neufs Port de Keroman	735 000,00
Travaux neufs Port de Port-Louis	525 000,00
Travaux neufs Port de Kernevel	350 000,00
Dragage Port de Guidel	270 000,00
Travaux neufs Port de Lorient	215 000,00
Dragage Port de Kernevel	185 000,00
Dragage Port de Keroman	185 000,00

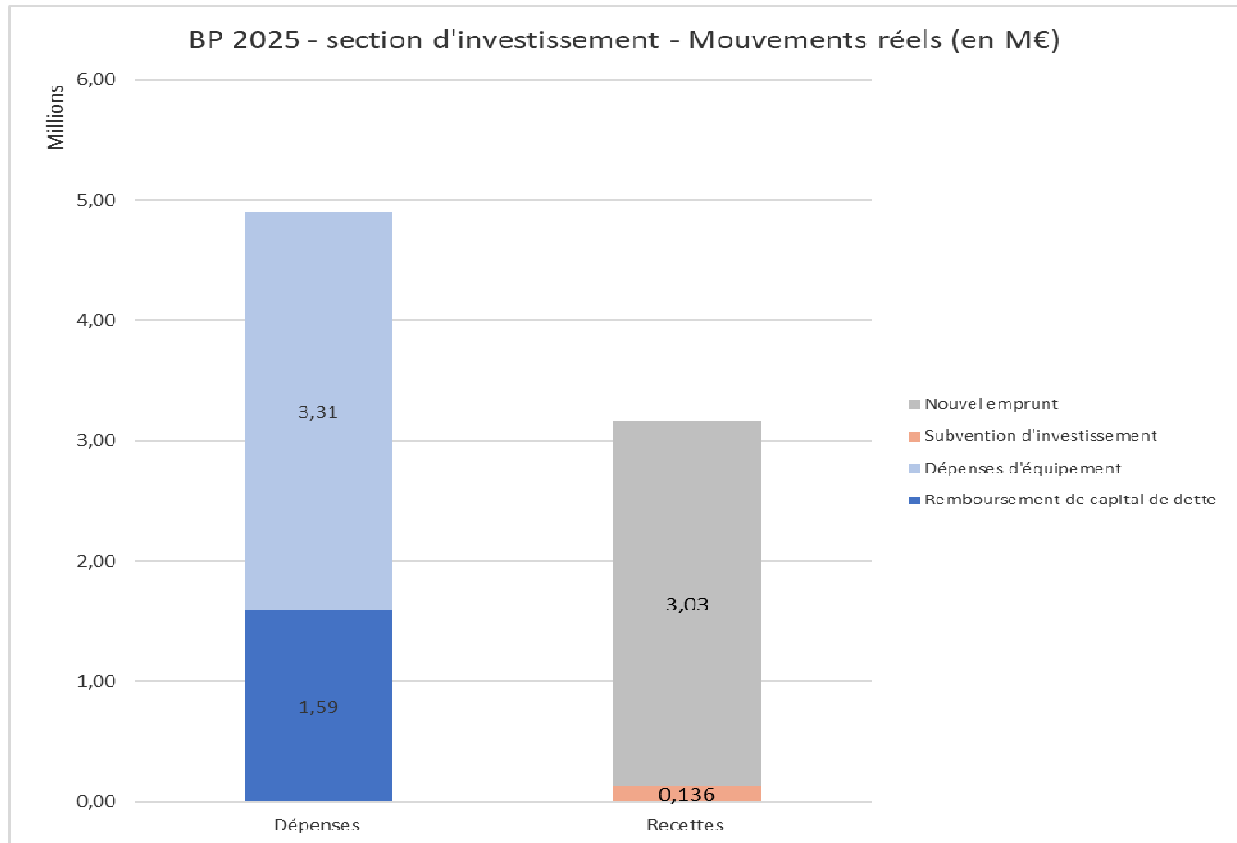
Sont notamment programmés, les études pour l'extension du pôle course au large à Keroman, le début des travaux de réhabilitation des pontons de la panne pêche et des estacades à Port-Louis, le début des travaux d'aménagement du bassin d'honneur à Kernével...

Le remboursement de la dette en capital est prévu à hauteur de 1,59 M€, un montant en forte baisse par rapport au BP 2024 (contre 2,34 M€). Un important programme d'emprunts est arrivé à échéance en 2024.

2) Les recettes réelles d'investissement

Une subvention de l'agence de l'eau de 136 K€ est inscrit au présent budget au titre du projet Dour Glaz.
L'emprunt d'équilibre est fixé à 3,029 M€.

3) Synthèse de la section d'investissement



C) Présentation des équilibres

Le budget primitif Ports de plaisance 2025 s'équilibre, pour cet exercice, en flux réel et ordre, à hauteur de 3 163 K€ pour le fonctionnement et à 5 693 K€ pour l'investissement.

PORTS	(en k€)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Réel	985	2 717
	Ordre	2 178	446
	TOTAL	3 163	3 163
	Rappel 2024	3 800	3 800
Investissement	Réel	4 897	3 165
	Ordre	796	2 528
	TOTAL	5 693	5 693
	Rappel 2024	8 195	8 195

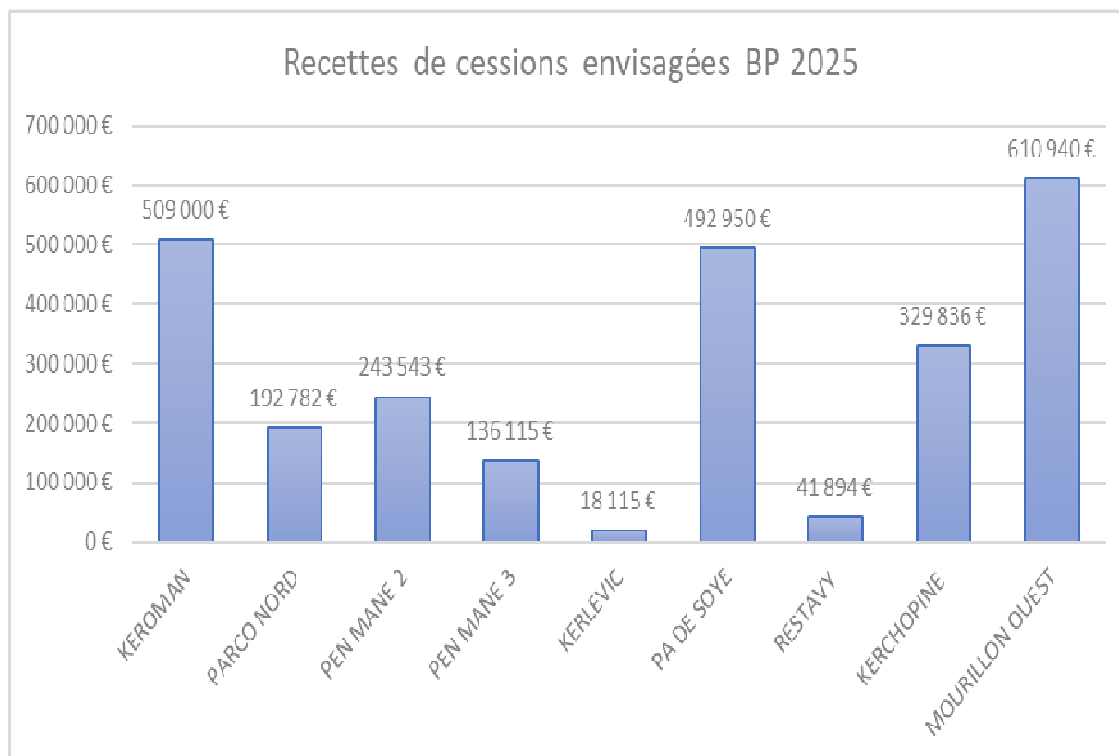
VII. BUDGET ANNEXE DES PARCS D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Ce budget est géré en comptabilité de stocks puisque les terrains et travaux qui y sont effectués n'ont pas vocation à intégrer l'actif de l'établissement. Les dépenses d'équipements liées à l'achat et à la viabilisation de terrains y sont donc enregistrées en section de fonctionnement.

A) La section de Fonctionnement

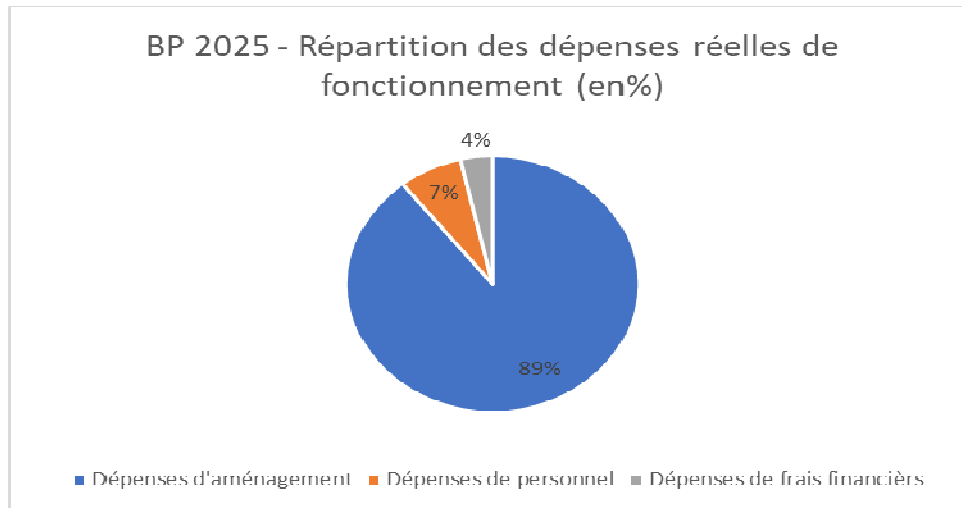
1) Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement proposées au BP 2025 s'élèvent à 2.6M€ € contre 3.4 M€ au BP 2024. Il s'agit de produits de ventes de terrains aménagés qui se décomposent, comme suit :



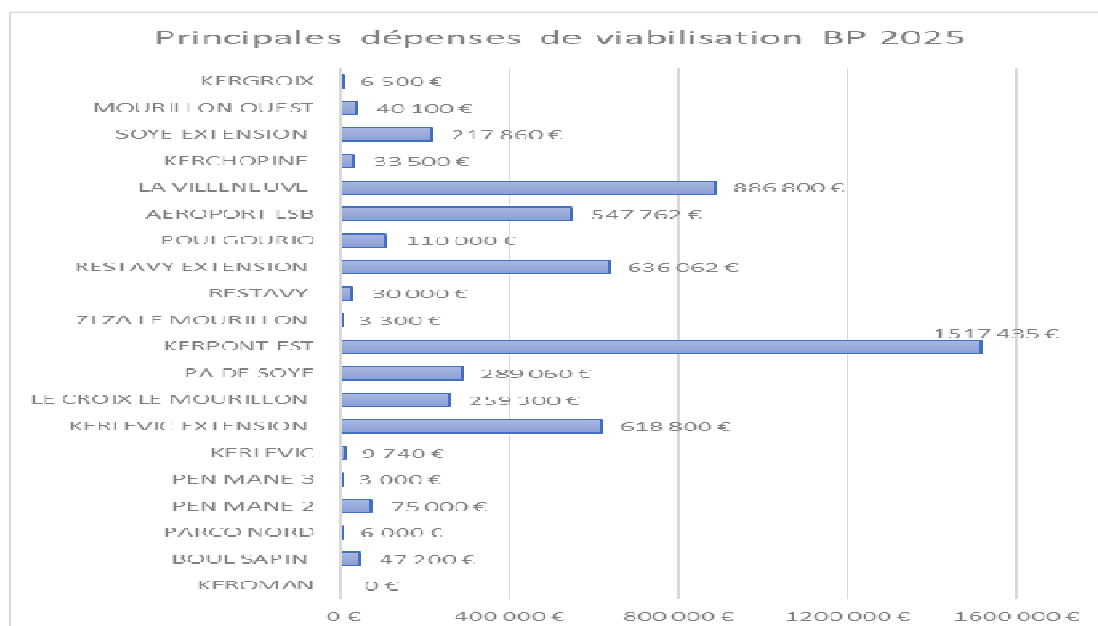
2) Les dépenses réelles de fonctionnement

Au BP 2025, les dépenses réelles de fonctionnement prévisionnelles s'élèvent à 6 M€ (contre 5.3 M€ au BP 2024) réparties comme suit :

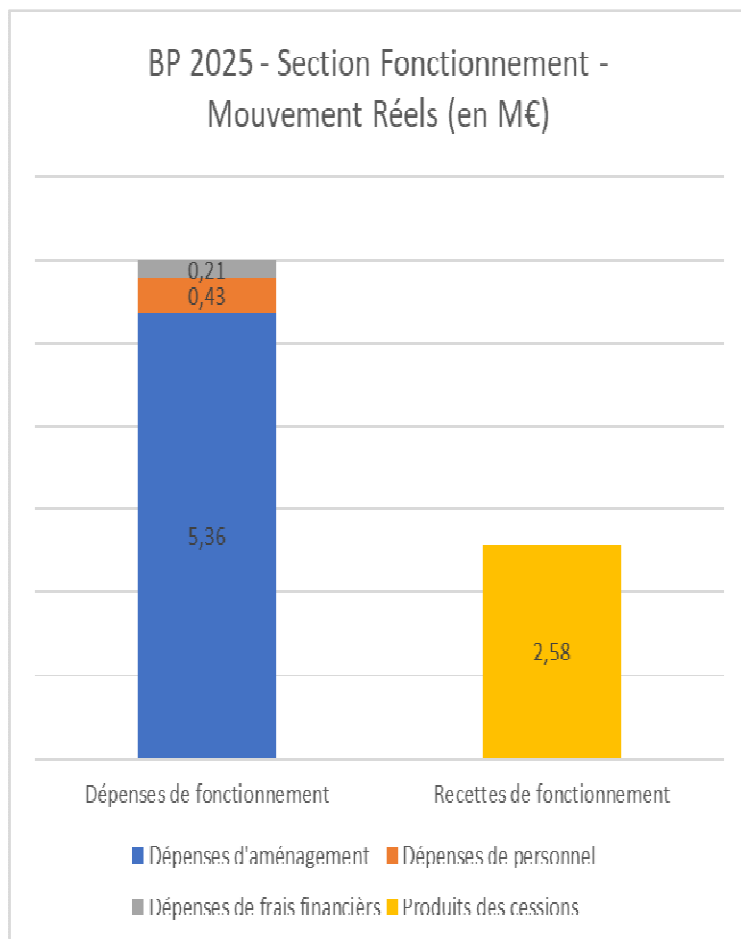


Les dépenses d'aménagement prévisionnelles sur ce budget sont de 5.4M€ pour les études techniques et travaux d'aménagement, 0.4M€ de dépenses de personnel et 0.2 M€ pour les frais financiers.

Les dépenses d'études techniques et travaux d'aménagement se répartissent entre les différents projets, comme suit :



3) Synthèse de la section de fonctionnement



B) La section d'Investissement

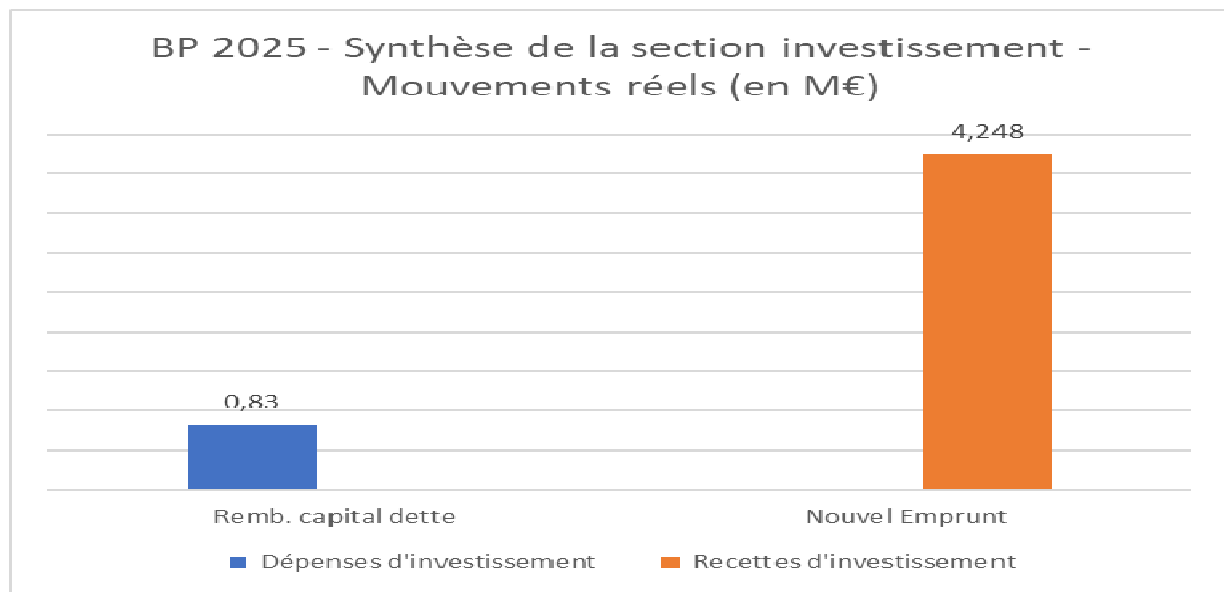
1) Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 0.828 M€ de remboursement d'emprunt.

2) Les recettes réelles d'investissement

Il n'est pas prévu, sur l'exercice 2025, de remboursement des avances perçues depuis le budget principal. Pour financer les opérations 2025, il est prévu un recours supplémentaire à l'emprunt bancaire pour 4.248 M€.

3) Synthèse de la section d'investissement



C) Présentation des équilibres

Le budget primitif des parcs d'activités économiques 2025 s'équilibre, pour cet exercice, en flux réel et ordre, à hauteur de 21 729 k€ pour le fonctionnement et à 24 114 k€ pour l'investissement.

PAE	(en K€)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Réel	5 996	2 575
	Ordre	18 119	21 539
	TOTAL	24 114	24 114
	Rappel 2023	22 289	22 289
Investissement	Réel	828	4 248
	Ordre	20 901	17 481
	TOTAL	21 729	21 729
	Rappel 2023	18 865	18 865

VIII. BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

En mouvement réel, ce budget se présente comme suit :

Budget primitif 2025 - Budget Annexe AC				
	BP 2025	BP 2024	BP 2025/BP 2024 en %	BP 2025/BP 2024 en valeur
Fonctionnement				
Recettes réelles de fonctionnement	19 120 500 €	18 507 500 €	3,31%	613 000 €
Dépenses réelles de fonctionnement	14 710 380 €	14 738 962 €	-0,19%	28 582 €
dont frais financiers (chapitre 66)	1 177 000 €	1 270 000 €	-7,32%	93 000 €
Epargne Brute	4 410 120 €	3 768 538 €	17,02%	641 582 €
Tx épargne brute	23,06%	20,36%		
Remboursement de capital (chapitre 16)	3 675 000 €	3 385 000 €	8,57%	290 000 €
Epargne nette	735 120 €	383 538 €	91,67%	351 582 €
Investissement				
Recettes réelles d'investissement	11 606 207 €	14 455 147 €	-19,71%	2 848 940 €
dont emprunt d'équilibre	11 606 207 €	13 525 147 €	-14,19%	1 918 940 €
Dépenses réelles d'investissement	16 016 327 €	18 223 684 €	-12,11%	2 207 357 €
En cours de la dette* / RRF	172%	188%		
Capacité de désendettement (En cours dette* / CAF)	7,47	9,25		

* hors emprunts de fin d'année 2024

Le niveau de l'épargne en progression par rapport au BP 2024.

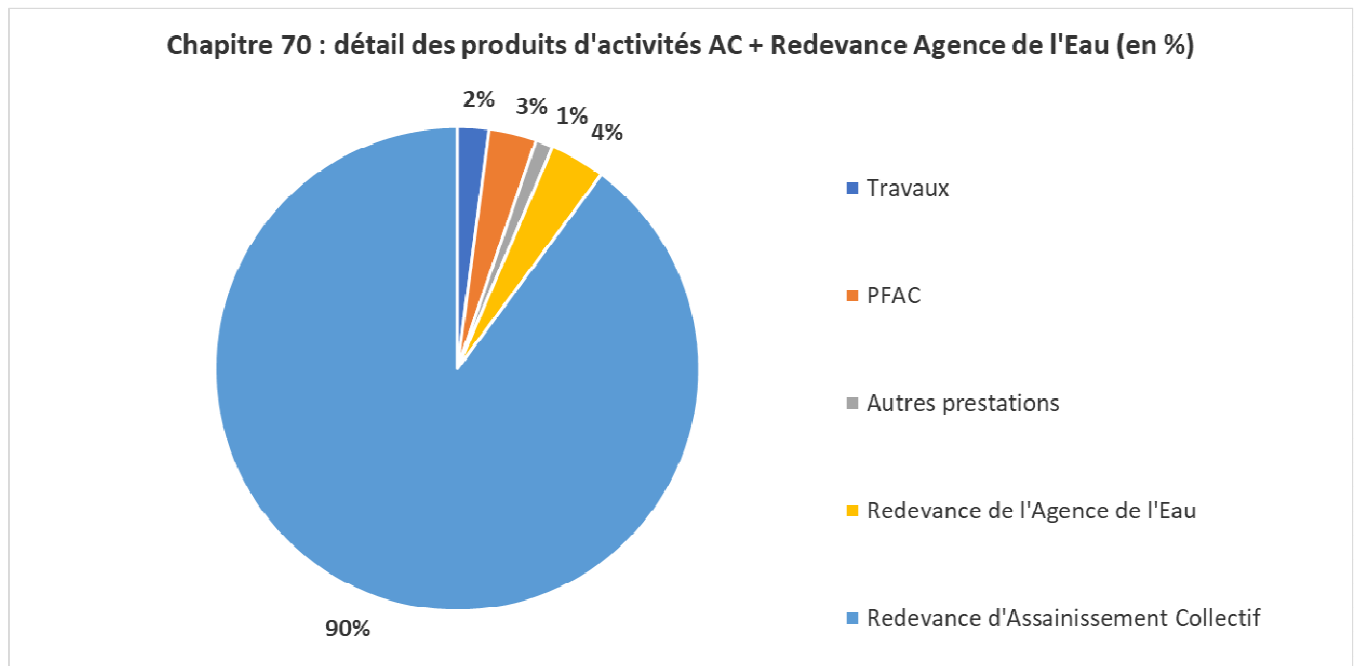
A) La section de Fonctionnement

1) Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement évoluent globalement de 3,31 % par rapport au BP 2024. Elles sont budgétisées à 19,12 M€.

Les produits liés à l'activité (chapitre 70) constituent plus de 99 % des recettes réelles de la section de fonctionnement. Les autres principales recettes réelles sont les reprises de provisions (0,067 M€) et les produits exceptionnels (0,11 M€).

Le graphique présente la répartition des produits liés à l'activité, qui cette année intègre l'instauration par l'Etat d'une nouvelle redevance au profit de l'Agence de l'Eau.



Cette nouvelle redevance de l'Agence de l'Eau remplace la redevance pour modernisation des réseaux de collecte (0,7 M€ au BP 2024). Il s'agit d'une redevance sur la performance des systèmes d'assainissement collectif, assise sur les volumes d'eau affectés d'un coefficient de modulation justifié par la performance des réseaux d'assainissement.

Pour le BP 2025, le produit de la facturation de la redevance aux usagers est budgétisé à 0,7 M€ (au chapitre 70), avec un reversement (via le chapitre 011) estimé à 0,65 M€ pour 2025. Le décalage correspond au délai de gestion de la facturation.

En ce qui concerne les autres produits liés à l'activité d'assainissement collectif, également au chapitre 70, l'EPCI poursuit la convergence tarifaire de l'ensemble des abonnés sur le territoire. Compte tenu des tarifs 2025 votés au dernier Conseil communautaire de 2024, les recettes estimées sont les suivantes :

- Le produit estimé de la redevance d'Assainissement Collectif passe de 16,315 M€ à 17,018 M€ soit + 4,3 % ;
- La participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) est inscrite pour 0,6 M€, contre 0,7 M€ au BP précédent ;
- Les recettes issues des travaux sont estimées à 0,4 M€ contre 0,45 M€. Cette diminution prend en compte la conjoncture économique de la construction, car il s'agit des travaux de branchement des constructions neuves ;
- Les autres prestations pour 0,22 M€. Elles correspondent aux contrôles des ventes et dépotages.

2) Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites pour 14,710 M€, sont stables par rapport au BP 2024 (14,739 M€).

Les charges à caractère général (chapitre 011) augmentent de 5.56% pour se situer à 10,252 M€.

Cette augmentation tient compte du reversement à l'Agence de l'Eau de la nouvelle redevance, contrairement aux budgets primitifs précédents où cette dépense était budgétisée au chapitre 014. Hors redevance, le chapitre 011 est en légère diminution de 0,1 M€.

Les principaux postes de dépenses sont notamment :

- 4 385 K€ pour les contrats d'exploitation des services d'assainissement collectif (réseaux et stations d'épuration) sur les communes de Lorient, Larmor-Plage et Ploemeur ;
- 570 K€ pour l'achat des produits de traitement pour les STEP gérées en régie ;
- 135 K€ pour l'entretien des hydrocureuses et autres matériels roulants vieillissants ;
- 135 K€ d'études pour la nouvelle campagne de recherche des rejets de substances dangereuses dans l'eau (RSDE) qui est réglementaire. Dépense subventionnable à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ;
- 300 K€ pour le compostage, labours et épandages des boues des STEP ;
- 68 K€ pour le passage des boues ;
- 220 K€ pour la fourniture de matériels pour réseaux et STEP ;
- 1 343 K€ de dépenses liées aux fournitures non stockables (électricité, gaz, eau), qui poursuivent leur baisse (1 580 K€ BP 2024).

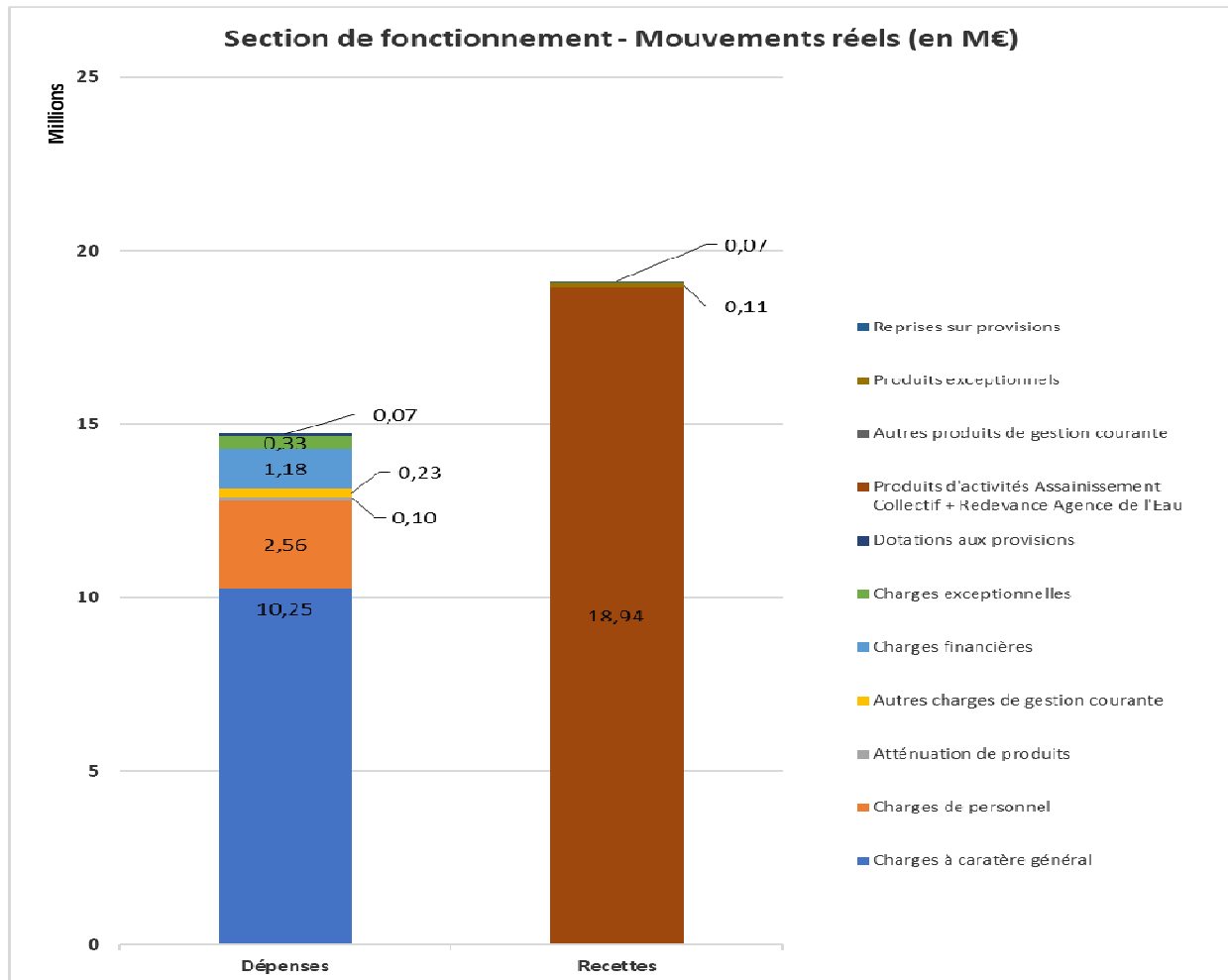
Les dépenses de personnel (chapitre 012) augmentent de 1,08 % (+ 27 K€) pour s'établir à 2 560 K€.

Les dépenses du chapitre 014 concerne le reliquat de 2024 de la redevance de modernisation des réseaux de collecte pour le compte de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne dont l'intégralité des encaissements est reversée à cet organisme, soit 100 K€.

Après une forte augmentation des charges financières (chapitre 66) entre 2023 et 2024, pour le BP 2025 elles sont en légère diminution de 93 K€, soit un montant budgétaire de 1 177 K€.

Les dépenses exceptionnelles, au chapitre 67, sont budgétisées à hauteur de 328 K€, contre 383 K€ en 2024. Ces dépenses sont principalement constituées du dispositif chèque eau, des admissions en non-valeur et remises gracieuses.

3) Synthèse de la section de fonctionnement en réel

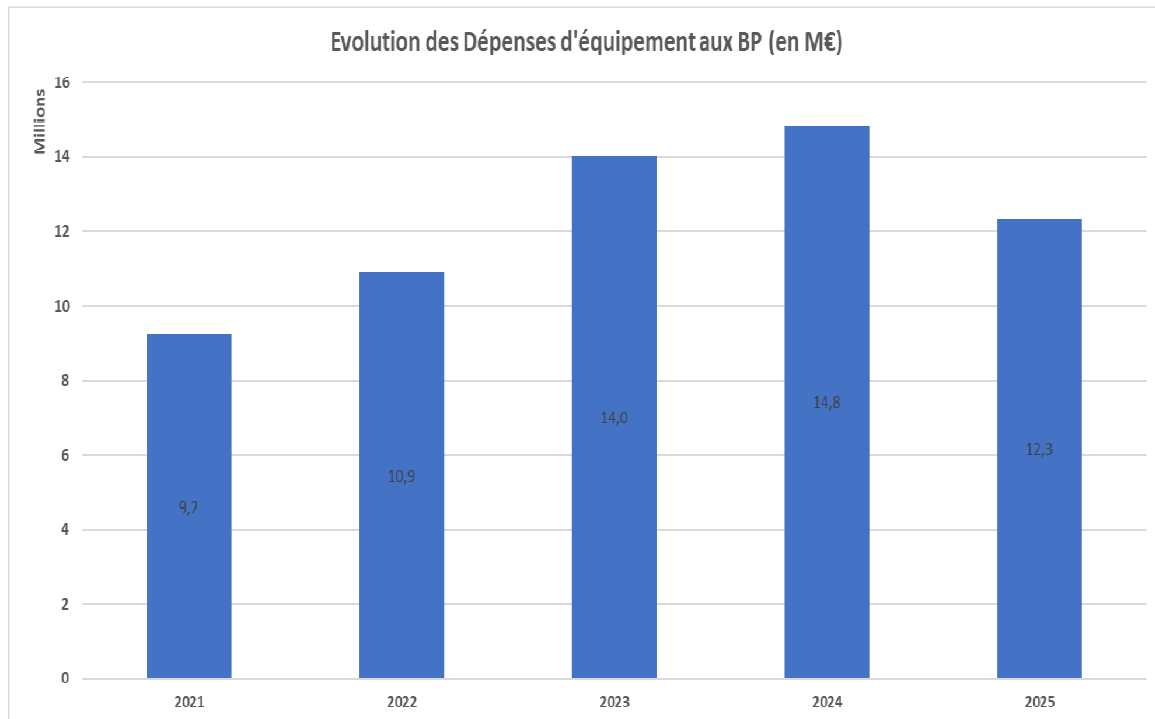


B) La section d'investissement

1) Les dépenses réelles d'investissement

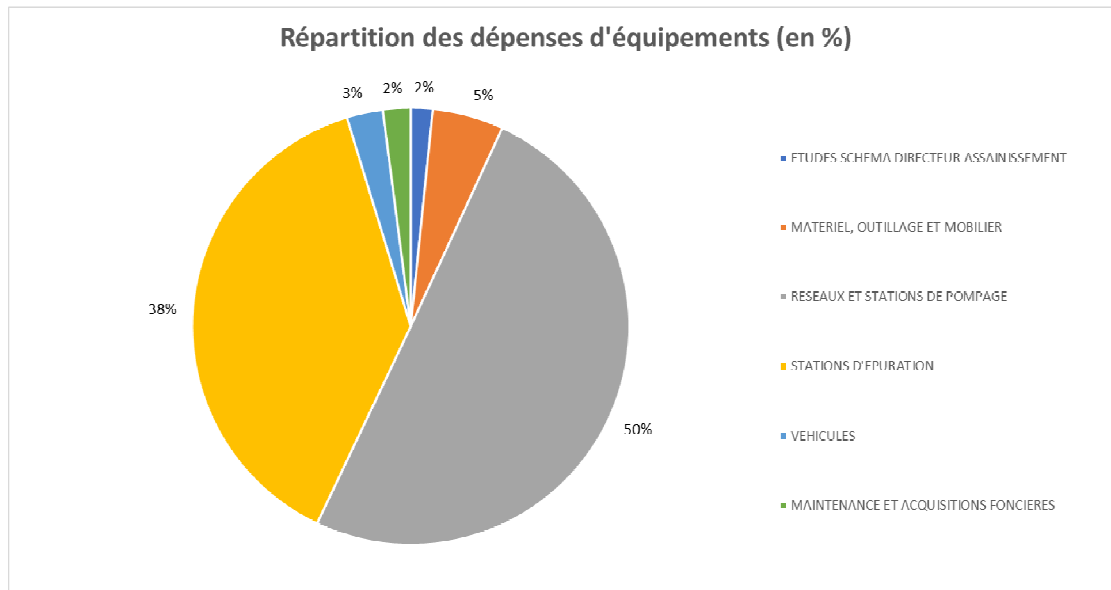
Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 16 M€ au BP 2024, contre 18,2 M€ au BP 2025. En effet, le rythme d'exécution des dépenses d'investissement sur ce budget annexe montre un décalage entre les prévisions et les engagements. Il est proposé par soucis de plus grande sincérité de baisser la prévision 2025 au plus proche de la réalité de l'exécution.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses d'équipement sur la période 2021-2025. Les dépenses d'équipement diminuent de 17 % passant de 14 839 K€ au BP 2024 à 12 341 K€ au BP 2025.



Les opérations les plus importantes prévues en 2025 sont les suivantes :

- Renouvellement de réseaux, création de branchements, réparations de conduites sur les secteurs Rive Gauche et Est et Ouest : 1 273 K€ ;
- Renouvellement des réseaux pour 3 989 K€ ;
- Les stations d'épuration, notamment :
 - o Lorient : 680 K€. Il s'agit d'études et du début des travaux de la 1^{ère} phase de réhabilitation. Les travaux se termineront en 2026. Une seconde phase est prévue sur la période 2027-2030 ;
 - o Ploemeur : 2 802 K€. Après un retard du démarrage des travaux, ces derniers débiteront en 2025 ;
 - o Hennebont : 500 K€. Travaux sur les aires de boues, sur le canal, le débitmètre et la désodorisation ;
 - o Lanester : 100 K€. Installations de 2 canaux de pompage ;
- Dépenses de véhicules : 500 K€ ;
- Etudes du schéma directeur d'assainissement : 200 K€.

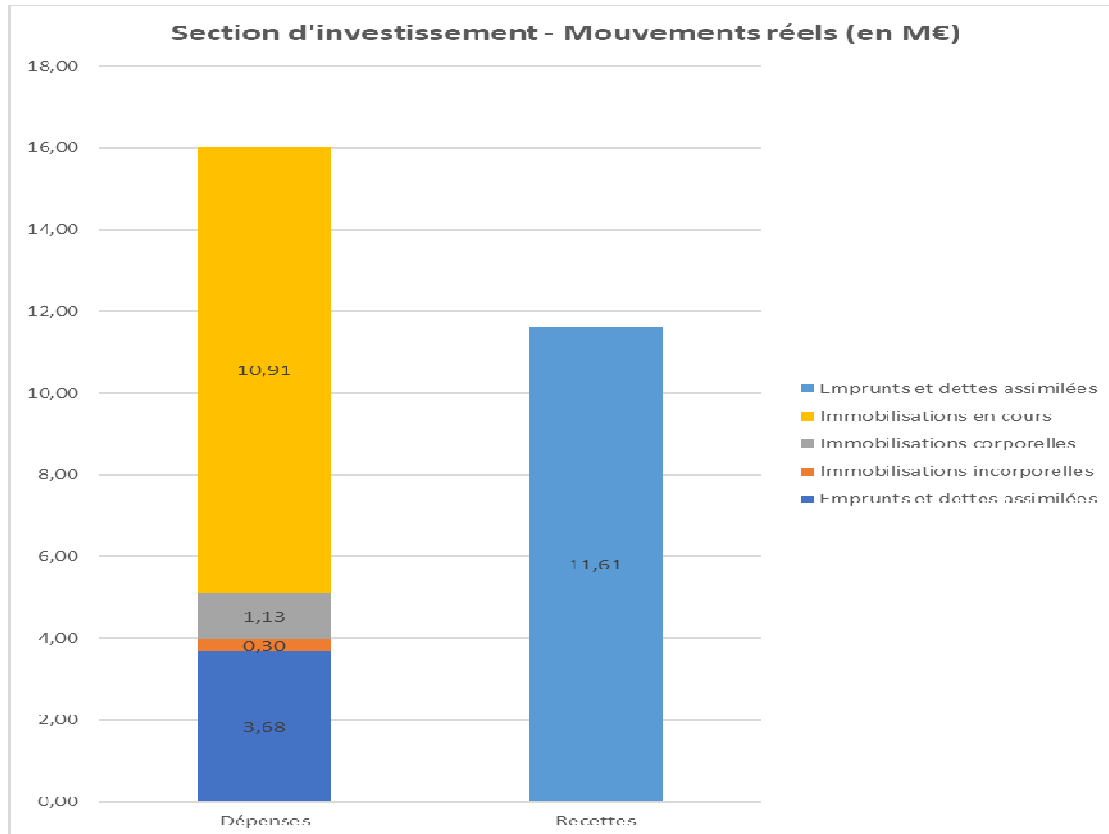


Le remboursement du capital de la dette évolue de 8,57 % (+ 290 K€) soit une prévision 2025 de 3 675 K€ (3 385 K€ au BP 2024).

2) Les recettes réelles d'investissement

Pour équilibrer le budget, un emprunt dit d'équilibre est nécessaire à hauteur de 11 606 K€ en diminution par rapport à celui au BP 2024 qui était de 13 525 K€.

3) Synthèse de la section d'investissement en réel



C) Présentation des équilibres

Le budget Assainissement collectif 2025 de Lorient Agglomération s'équilibre, pour cet exercice, en flux réel et ordre, à hauteur de 21,079 M€ pour le fonctionnement et à 19,074 M€ pour l'investissement.

AC	(en k€)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Réel	14 710	19 121
	Ordre	6 368	1 958
	TOTAL	21 079	21 079
	Rappel 2024	20 555	20 555
Investissement	Réel	16 016	11 606
	Ordre	3 058	7 468
	TOTAL	19 074	19 074
	Rappel 2024	21 021	21 021

IX. BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

En mouvement réel, ce budget se présente comme suit :

Budget primitif 2025 - Budget Annexe ANC				
	BP 2025	BP 2024	BP 2025/BP 2024 en %	BP 2025/BP 2024 en valeur
Fonctionnement				
Recettes réelles de fonctionnement	337 000 €	336 000 €	0,30%	1 000 €
Dépenses réelles de fonctionnement dont frais financiers (chapitre 66)	336 000 €	333 170 €	0,85%	2 830 €
Epargne Brute	1 000 €	2 830 €	-64,66%	1 830 €
Tx épargne brute	0,30%	0,84%	-64,77%	

Le budget de l'assainissement non collectif n'a pas d'investissement.

A) La section de Fonctionnement

1) Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent au BP 2025 à 337 K€, soit un montant stable par rapport au BP 2024.

Les produits de la vente (chapitre 70) constituent plus de 99 % des recettes réelles de fonctionnement. Ils se répartissent comme suit :

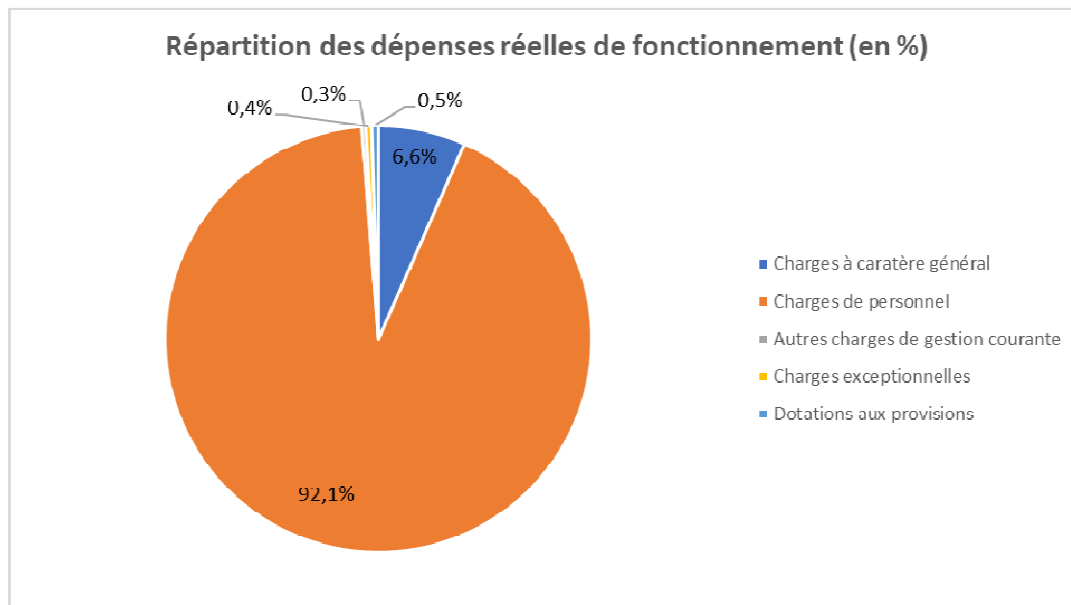
- Les produits de l'activité ANC pour 200 K€ ce niveau est constant depuis 2022, sans corrélation avec l'évolution, certes maîtrisées, des dépenses de fonctionnement. Ces produits se répartissent en deux types de redevances :
 - o Les redevances d'ANC, c'est-à-dire les contrôles du fonctionnement des installations d'assainissement non collectif chez les usagers pour 130 000 € ;
 - o Les autres produits d'activités annexes. Il s'agit des contrôles de conception et des frais de déplacement chez les usagers pour 70 000 €.
- Le budget perçoit des frais de remboursement du budget de l'assainissement collectif pour 137 K€, contre 136 K€ au BP précédent.

Les autres recettes étant :

- Produits exceptionnels pour 300 € ;
- Reprises de provisions pour 1 700 €.

2) Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 336k€, elles se répartissent comme suit :



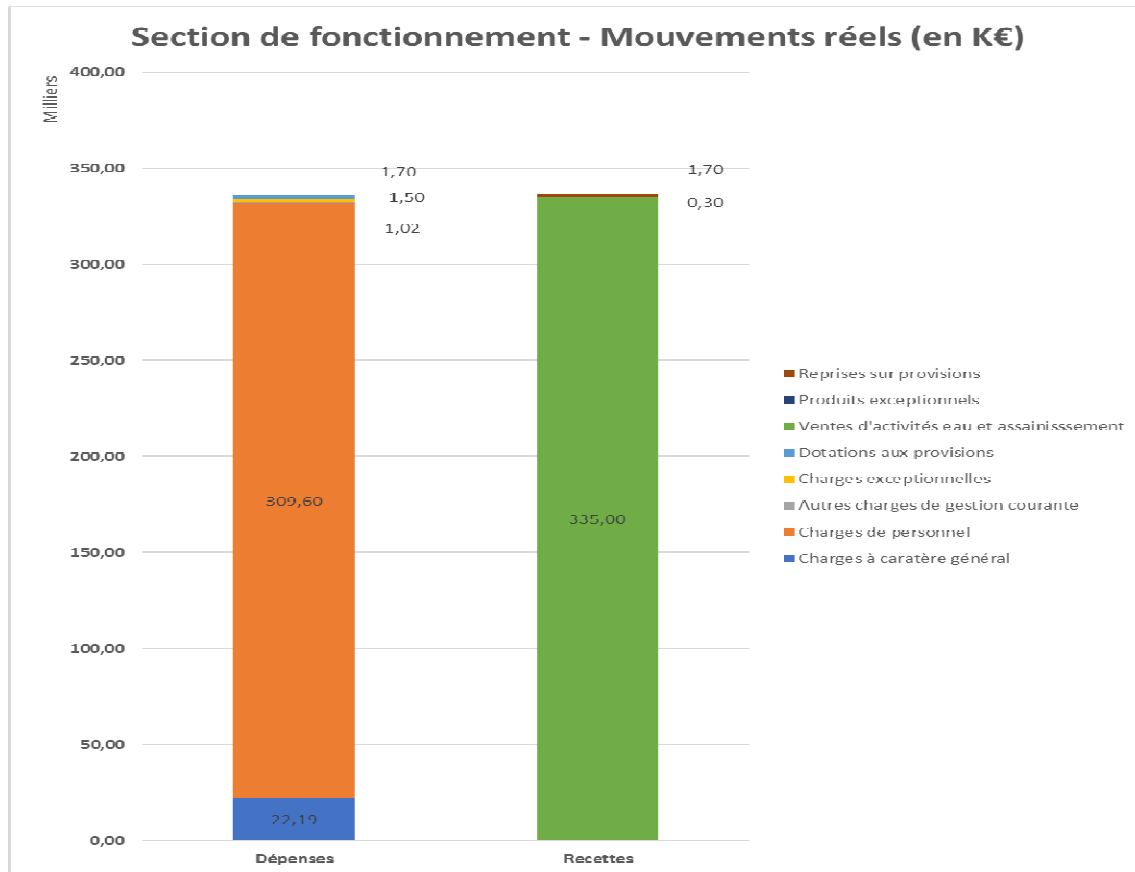
Les dépenses de fonctionnement se décomposent principalement en deux postes :

- Les charges de personnel constituent 92 % de la masse des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont budgétisées à hauteur de 309 600 €, en évolution de 2,64 % par rapport au budget précédent ;
- Les charges à caractère général pour 22 185 €, contre 26 100 € en 2024. La réduction est le fruit d'un travail de recherche d'optimisation, qui a permis notamment d'absorber la forte évolution des assurances 7 800 €, contre 4 500 € au BP 2024 (+ 73 %).

Les autres postes de dépenses, globalement stables, de ce budget sont :

- Les charges de gestion courantes : 1 015 € ;
- Les charges exceptionnelles : 1 500 € ;
- La dotation aux provisions : 1 700 €.

3) Synthèse de la section de fonctionnement en réel



B) La section d'Investissement

Sans objet.

C) Présentation des équilibres

Le budget Assainissement non collectif 2025 de Lorient Agglomération s'équilibre, pour cet exercice, en flux réel et ordre, à hauteur de 337 K€ pour le fonctionnement et à 1 K€ pour l'investissement.

ANC	(en K€)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Réel	336,0	337
	Ordre	1,0	0
	TOTAL	337	337
	Flux réel	0	0
Investissement	Réel	1	0
	Ordre	0	1,0
	TOTAL	1,0	1,0
	Flux réel	0	0

X. BUDGET ANNEXE DE LA ZAC DE LA GARE

Ce budget est géré en comptabilité de stocks puisque les terrains et travaux qui y sont effectués n'ont pas vocation à intégrer l'actif de l'établissement. Les dépenses d'équipement liées à l'achat et à la viabilisation de terrains y sont donc enregistrées en section de fonctionnement.

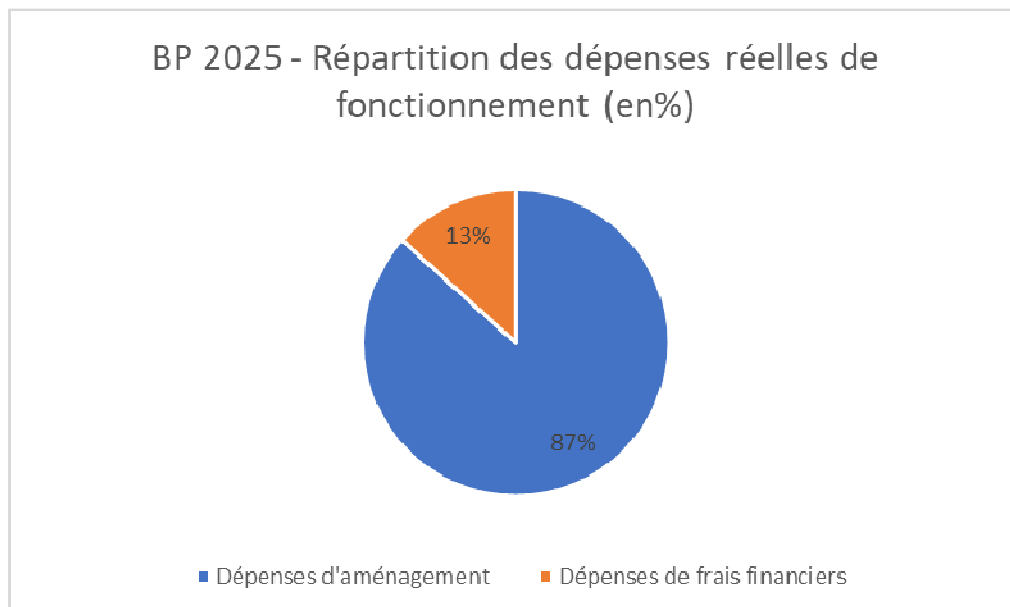
A) La section de Fonctionnement

1) *Les recettes réelles de fonctionnement*

Les recettes réelles de fonctionnement proposées au BP 2025 s'élèvent à 4.03M€ €. Il s'agit de la cession foncière du macro-lot du groupement Cogedim Legendre. Pour rappel, aucune recette était prévue au BP 2024.

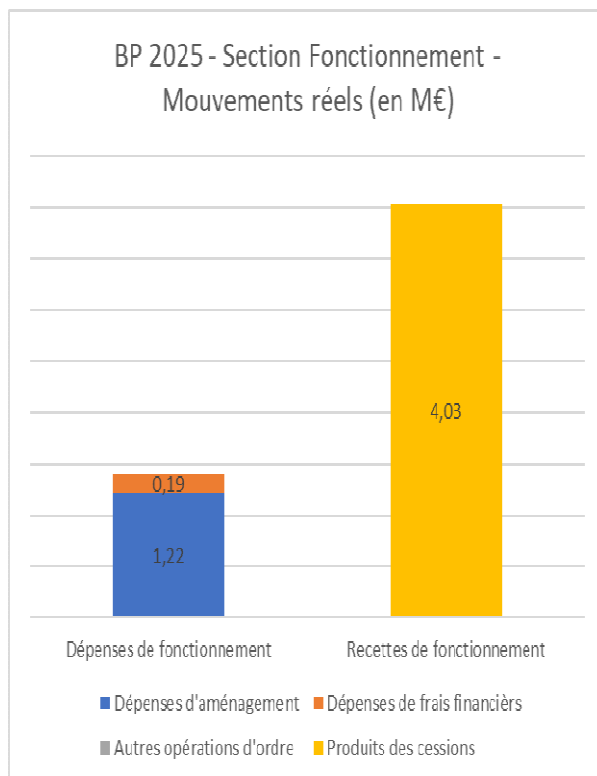
2) *Les dépenses réelles de fonctionnement*

Au BP 2025, les dépenses réelles de fonctionnement prévisionnelles s'élèvent à 1.4 M€ (contre 2 M€ au BP 2024) réparties comme suit :



Les dépenses d'aménagement prévisionnelles sur ce budget sont de 1,218M€ pour les études techniques et travaux d'aménagement et 187 k€ pour les frais financiers.

3) Synthèse de la section de fonctionnement



B) La section d'Investissement

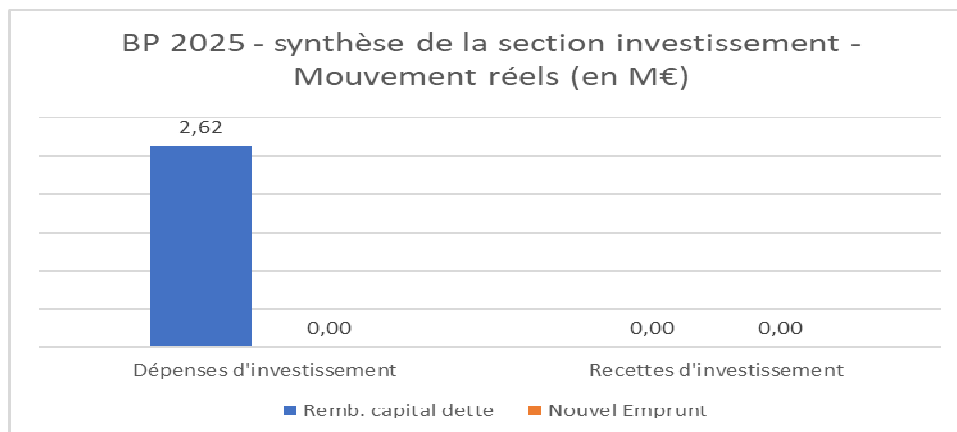
1) Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 2,6 M€ au BP 2025, contre 0,1M€ au BP 2024. Cet écart s'explique par la budgétisation en 2025 d'un remboursement d'emprunt par anticipation du fait de la perception de la recette de cession pour 4,03M€.

2) Les recettes réelles d'investissement

Aucune recette réelle d'investissement est prévue au BP 2025. En effet, cela s'explique par la perception de la recette de cession de 4,03 M€. De ce fait, le budget est équilibré par un remboursement par anticipation des emprunts déjà contractualisés.

3) Synthèse de la section d'investissement



C) Présentation des équilibres

Le budget primitif de la Zac de la Gare 2025 s'équilibre, pour cet exercice, en flux réel et ordre, à hauteur de 5 434 k€ pour le fonctionnement et à 3 633 k€ pour l'investissement.

GARE	(en K€)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Réel	1405,40	4030,00
	Ordre	4029,05	1404,45
	TOTAL	5434,45	5434,45
	Rappel 2023	3,84	3,84
Investissement	Réel	2624,60	0,00
	Ordre	1008,10	3632,70
	TOTAL	3632,70	3632,70
	Rappel 2023	4,00	4,00

XI. BUDGET ANNEXE DE L'ENERGIE

En mouvement réel, ce budget se présente comme suit :

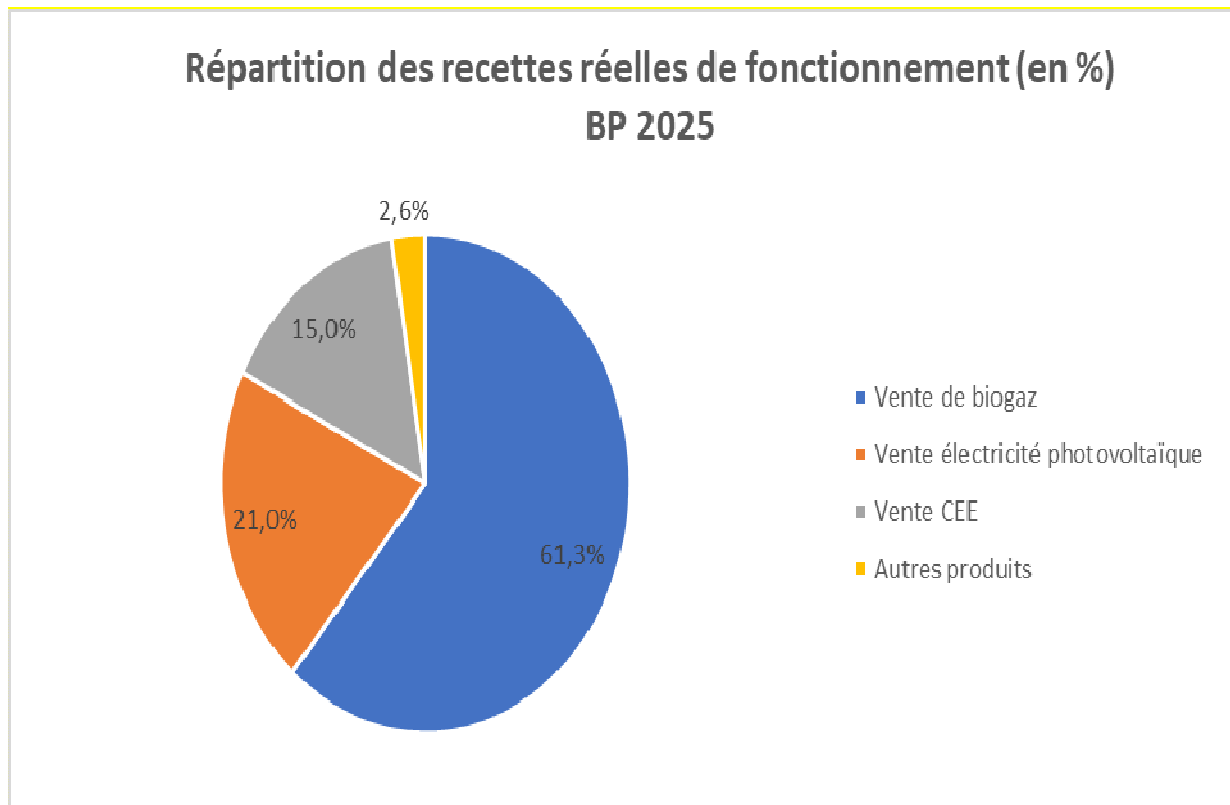
Budget primitif 2025 - Budget Annexe Energie				
	BP 2025	BP 2024	BP 2025/BP 2024 en %	BP 2025/BP 2024 en valeur
Fonctionnement				
Recettes réelles de fonctionnement	1 664 300 €	1 425 000 €	16,79%	239 300 €
Dépenses réelles de fonctionnement	1 252 800 €	1 145 100 €	9,41%	107 700 €
dont frais financiers (chapitre 66)	135 000 €	119 000 €	13,45%	16 000 €
Epargne Brute	411 500 €	279 900 €	47,02%	131 600 €
Tx épargne brute	24,73%	19,64%		
Remboursement de capital	263 300 €	190 000 €	38,58%	73 300 €
Epargne nette	148 200 €	89 900 €	64,85%	58 300 €
Investissement				
Recettes réelles d'investissement	1 856 800 €	3 202 600 €	-42,02%	1 345 800 €
dt emprunt d'équilibre	1 856 800 €	3 202 600 €	-42,02%	1 345 800 €
Dépenses réelles d'investissement	2 268 300 €	3 482 500 €	-34,87%	1 214 200 €
En cours de la dette*/ RRF	152%	80%		
Capacité de désendettement (En cours dette*/ CAF)	6,13	4,06		
* hors emprunts fin d'année 2024				

Le niveau de l'épargne brute se renforce au BP 2025 ce qui permet, malgré le poids de la dette qui s'alourdit avec le recours à l'emprunt en 2024 pour le financement de la ferme photovoltaïque de Kermat, de dégager une épargne nette correcte.

A) La section de Fonctionnement

1) Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement proposées pour 2025 s'élèvent à 1,66 M€ contre 1,42M€ au BP 2024 et sont réparties comme suit :

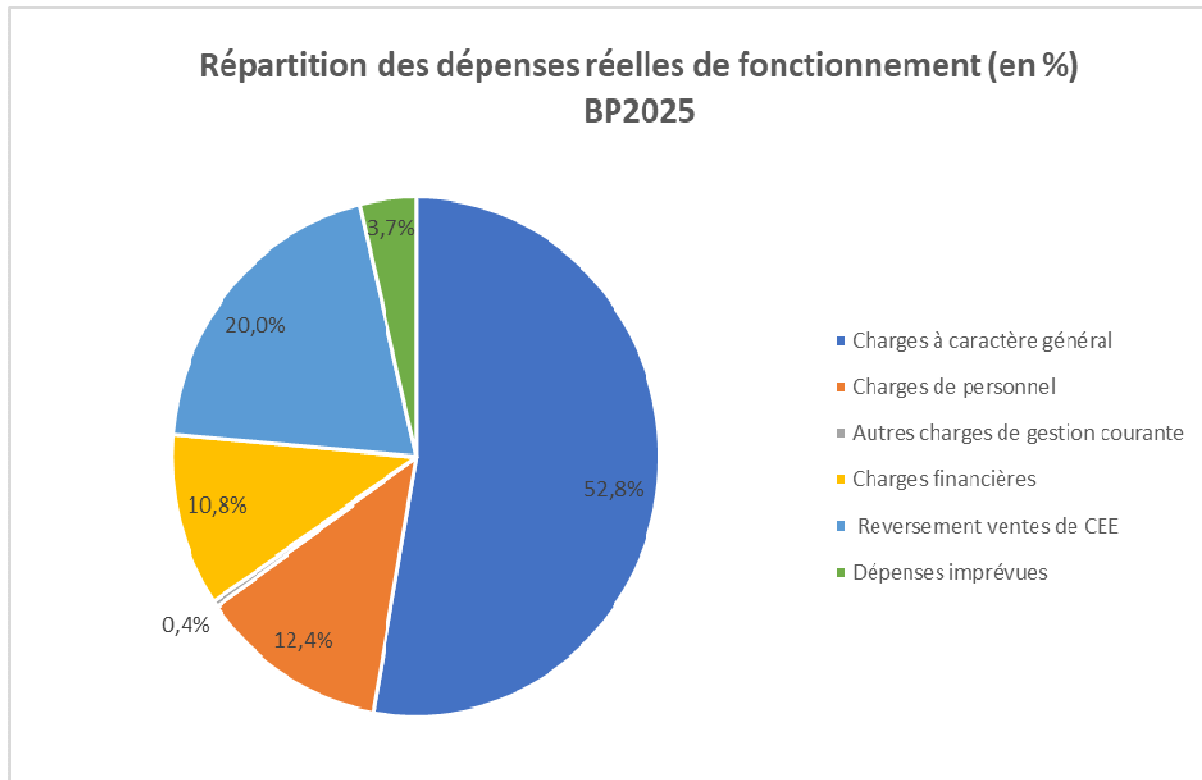


La principale recette est constituée de la vente de bio-méthane issue de l'unité de Kermat avec une prévision 1,02 M€ (contre 1M€ au BP 2024). Le produit attendu au titre des ventes d'électricité progresse significativement passant de 150K€ au BP 2024 à 350K€ au BP 2025. Ceci s'explique par la projection d'une mise en service de la ferme photovoltaïque de Kermat en juillet 2025.

Le produit de la vente de CEE est reconduit à 250K€.

2) Les dépenses réelles de fonctionnement

Pour 2025, les dépenses réelles de fonctionnement prévisionnelles s'élèvent à 1,25 M€ (contre 1,14 M€ au BP 2024 soit +9,41 %) réparties comme suit :



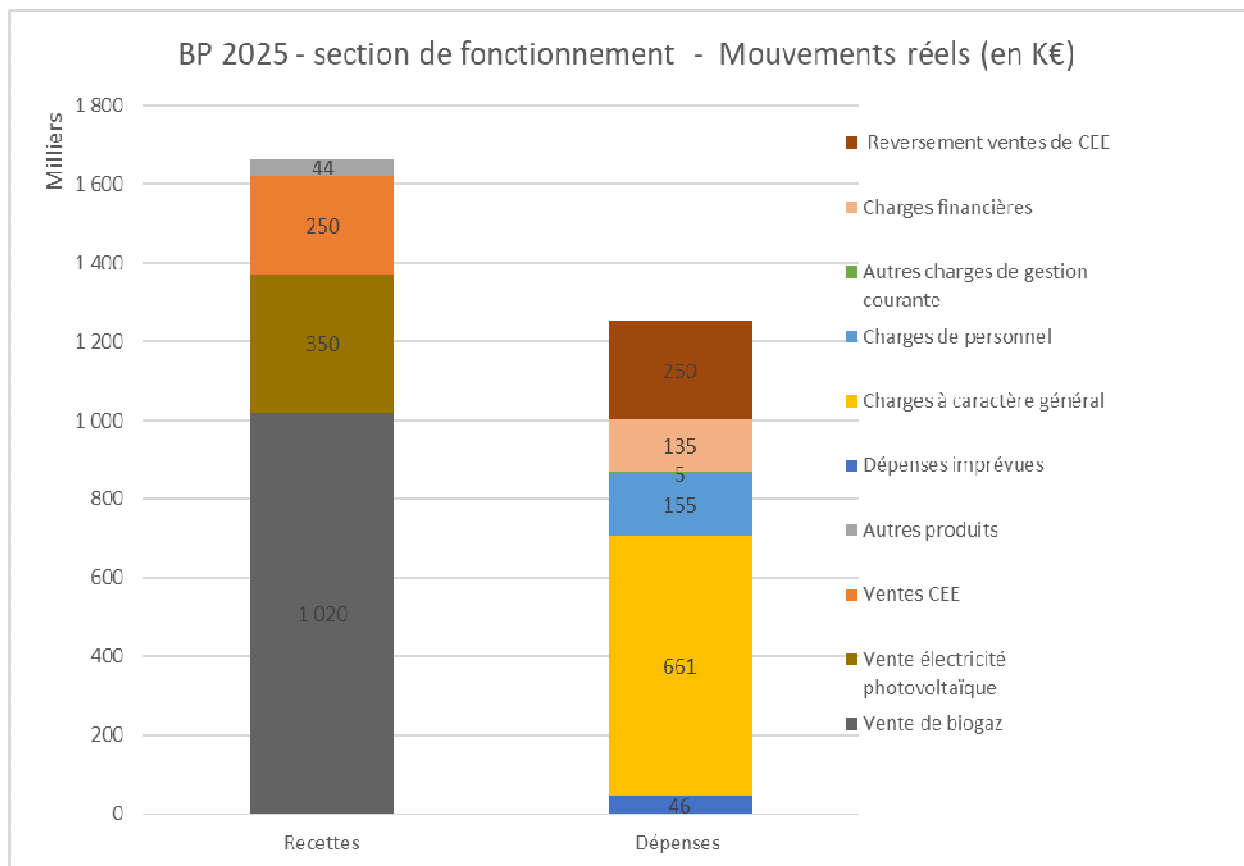
La principale dépense, au sein des charges à caractère général, est constituée du contrat de prestation de la Wagabox (production de biogaz) pour 485 K€ (contre 460K€ au BP 2024).

Le reversement des certificats d'économies d'énergies (CEE) à nos partenaires pour 250 K€, est le pendant de la recette prévue soit une estimation d'une année normale.

Les charges de personnel augmentent de 16 K€ (155 K€) pour tenir compte notamment de la hausse des cotisations CNRACL et URSSAF, des participations aux mutuelles et prévoyance, au glissement vieillesse technicité...

Les frais financiers (135K€ contre 119 K€) progressent du fait du recours à l'emprunt conséquent en 2024 pour financer la construction de la ferme photovoltaïque.

3) Synthèse de la section de fonctionnement

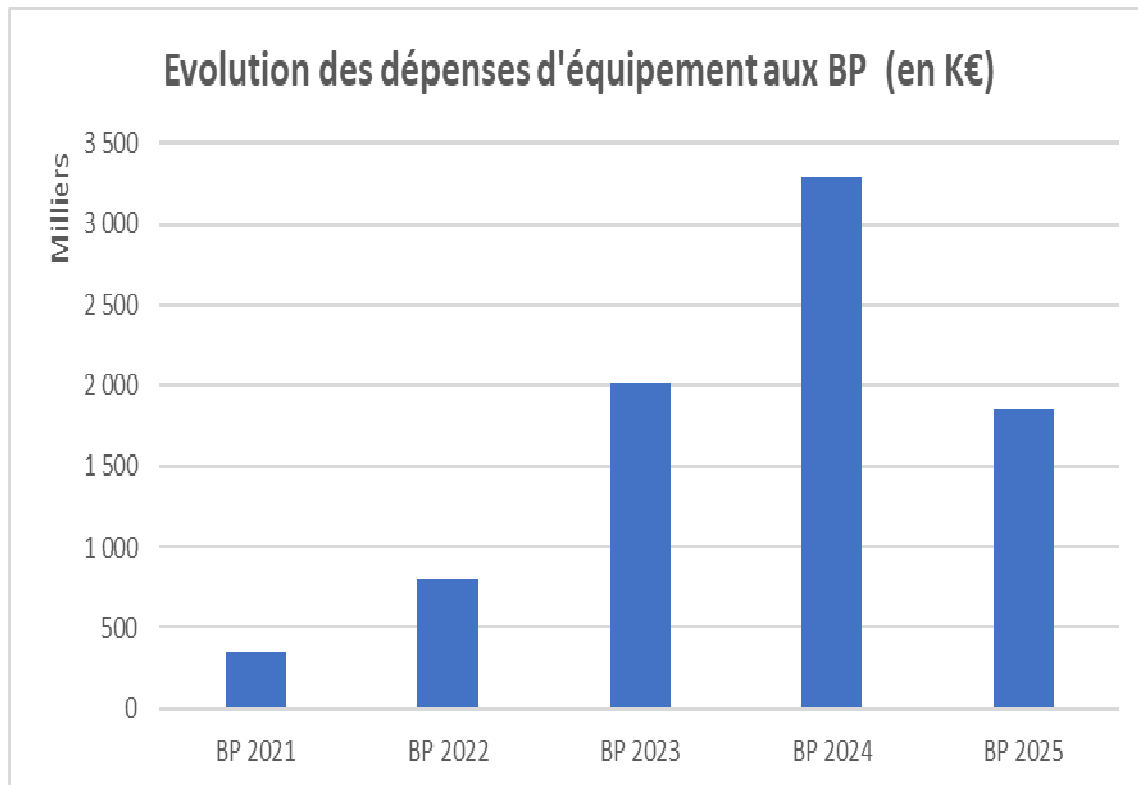


B) La section d'investissement

1) Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 2,27 M€ dont 1,85 M€ de dépenses d'équipement ce qui reste un niveau élevé d'investissements.

Le pic constaté en 2024 provenait de la construction de la ferme photovoltaïque pour laquelle seul le solde est inscrit en 2025 pour 1,355 M€. A cela s'ajoute des études et travaux (485 K€) pour d'autres futures installations photovoltaïques sur différents sites : station bus Demaine, station lavage dépôt bus de Quéven, déchèterie de Groix, hangar à foin atelier de Kerguelen...



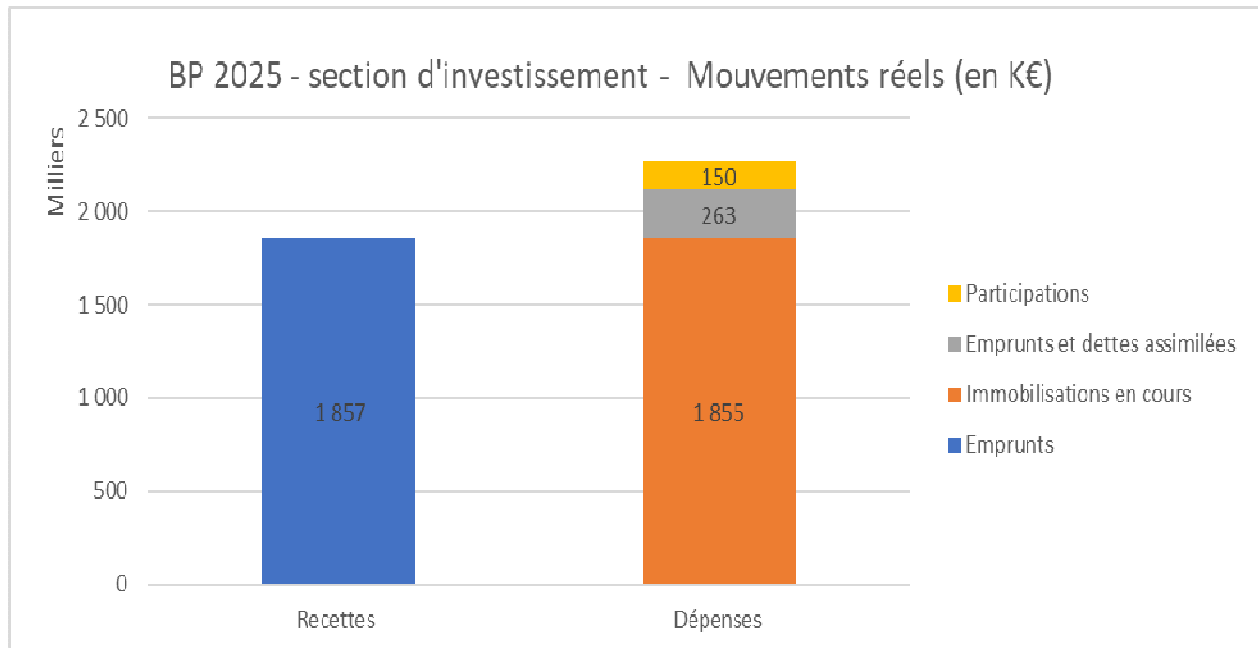
En plus de ces dépenses d'équipement, est inscrite une prise de participation de 150K€ dans la future SAS de méthanisation de Plouay.

Le remboursement de la dette en capital augmente fortement passant de 190K€ au BP 2024 à 263 K€, conséquence du recours à l'emprunt en 2024 pour le financement de la ferme photovoltaïque de Kermat.

2) Les recettes réelles d'investissement

La seule recette réelle d'investissement est le recours à l'emprunt pour 1,86M€. Il n'y a pas de subvention inscrite à ce présent budget.

3) Synthèse de la section de fonctionnement



C) Présentation des équilibres

Le budget primitif Energie 2025 s'équilibre, pour cet exercice, en flux réel et ordre, à hauteur de 1 755 K€ pour le fonctionnement et à 2 659 K€ pour l'investissement.

ENERGIE	(en k€)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Réel	1 253	1 664
	Ordre	502	91
	TOTAL	1 755	1 755
	Rappel 2024	1 562	1 562
Investissement	Réel	2 268	1 857
	Ordre	391	802
	TOTAL	2 659	2 659
	Rappel 2024	3 969	3 969